



REPUBLIQUE DU BENIN
Fraternité-justice-travail



MINISTERE D'ETAT CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE (MEESRS)

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG)

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION

PREMIER CYCLE

OPTION : ECONOMIE

FILIERE : ECONOMIE-APPLIQUEE

THEME :

**LA GESTION DES IMPOTS LOCAUX FACE AU
DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE DE
KLOUEKANME.**

REALISE PAR :

Isidore DJIHOUNDE

&

Pierre KOLIKO

SOUS LA DIRECTION DE :

MAITRE DE STAGE

MAITRE DE MEMOIRE

DANON Uriel

Dr. Yves Yao SOGLO

Macroéconomiste à la DGAE

Maître-assistant des Universités

du CAMES, Enseignant à la FASEG

ANNEE ACADEMIQUE 2014 - 2015

AVERTISSEMENT

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) de l'université d'Abomey-Calavi n'entend donner aucune approbation, ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

DEDICACES 1

Je dédie cette œuvre :

- A mon père DJIHOUNDE A. Houègnitho
- A ma mère GBENONCHI A. Sédalo
- A mes frères et sœurs Mahouna, N. Agbégnigan, Justine, Mariavi, Daniel et Mahouli

Isidore DJIHOUNDE

DEDICACES 2

Je dédie cette œuvre

- A mon Père KOLIKO Koffi
- A ma mère KOWEDAHO Kinginké
- A tous mes frères, amis et sœurs

Pierre KOLIKO

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à l'endroit de tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation effective de ce document. Leurs conseils, critiques, encouragements et leur amour nous ont été d'une grande utilité et qu'ils reçoivent ici l'expression de nos sincères gratitude. Nos reconnaissances s'adressent en particulier :

- ✓ Au Professeur Charlemagne IGUE, Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG)
- ✓ Au Docteur Augustin CHABOSSOU, Vice Doyen de la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) ;
- ✓ Au Docteur Yves Yao SOGLO pour le suivi technique et stratégique de notre travail, son humilité, sa spontanéité avec laquelle, il a accepté de diriger ce mémoire malgré son emploi du temps bien chargé. La rigueur, le dévouement et la patience dont vous avez fait preuve ont permis à la réalisation de ce travail.
- ✓ A Tous les enseignants à la Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) qui nous ont encadré durant ces trois années ;
- ✓ A Monsieur le Directeur Générale des Affaires Economiques ;
- ✓ A Tout le personnel de la DGAE pour leur attention, en particulier :
 - Mr DANON Uriel, notre maitre de stage,
 - Mr AHAN Aurélien,
- ✓ A Tous nos camarades de l'option Economie-Appliquée.

LISTE DES SIGLES ET ACRONYMES

CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l’Afrique de l’Ouest
CeRPA	: Centre Régional pour la Promotion Agricole
CGI	: Code Général des Impôts
CFA	: Communauté Financière Africaine
CIDAM	: Centre des Impôts de Dantokpa et des Autres Marchés
CIME	: Centre des Impôts des Moyennes Entreprises
CIPAF	: Centre des Impôts du Port et des Autres Frontières
CIPE	: Centre des Impôts des Petites Entreprises
DGAE	: Direction Générale des Affaires Economiques
DGE	: Direction Générale de l’Economie
DGID	: Direction Générale des Impôts et des Domaines
DPC	: Direction Programmation et de la Conjoncture
DIR	: La Direction de l’Intégration Régionale
DGCPE	: La Direction de la Gestion et du Contrôle du Portefeuille de l’Etat
DPE	: La Direction de la Promotion Economique
DGTCP	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
DGDDI	: Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
DGB	: Direction Générale du Budget
DG/CAA	: Direction Générale de la Caisse Autonome d’Amortissement
DN/BCEAO	: Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats de l’Afrique de l’Ouest

DGE	: Direction Générale de l'Economie
DPS	: Direction de la Planification Stratégique
FASEG	: Faculté des Sciences Economiques et de Gestion
INSAE	: Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MEF	: Ministère de l'Economie et des Finances
MCO	: Moindre Carrés Ordinaire
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OPT	: Office des Postes de Télécommunication
PCD	: Plan Communal de Développement
RAI	: Recette Auxiliaire des Impôts
RDI	: Recette Divisionnaire des Impôts
RGPH	: Recensement Général de la Population Humaine
SA	: Société Anonyme
SARL	: Société à Responsabilité Limitée
TDL	: Taux de Développement Local
TFU	: Taxe Foncière Unique
TPU	: Taxe Professionnel Unique
TTC	: Toutes Taxes Comprises
UEMOA	: Union Economique Monétaire Ouest Africaine

LISTE DES TABLEAUX

Tableau1: Catégorie socio-professionnelle des agents.....	30
Tableau 2 : Effectif des unités d'enquête par catégorie.....	31
Tableau 3 : Evolution des réalisations des impôts locaux.....	36
Tableau 4 : Prévisions et réalisations des impôts locaux de 2010 à 2014	37
Tableau 5 : Emissions et réalisations des impôts locaux de 2010 à 2014.....	38
Tableau 6 : connaissance des dispositions fiscales en rigueur et son impact sur le recouvrement des impôts locaux.....	40
Tableau 7 : Appréciation des dénouements des contentieux.....	40
Tableau8 : Résultats de la régression.....	42

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Evolution des réalisations des impôts locaux de 2010 à 2014.....36

Graphique 2 : Evolution des prévisions et réalisations des impôts locaux de 2010 à 2014...38

Graphique 3 : Evolution des émissions et réalisations des impôts locaux de 2010 à 2014....39

Graphique4 : nuage des points entre les recettes budgétaires et les impôts locaux41

RESUME

La présente étude porte sur la gestion des impôts locaux face au développement de la commune de Klouékanmè. Elle se propose d'une part de déterminer la part des impôts locaux dans le développement de la commune et d'autre part d'identifier les facteurs qui limitent la mobilisation des ressources financières de la commune de Klouékanmè. Les données utilisées pour cette étude proviennent de la Mairie et de la direction générale des impôts et des domaines (DGID) de Klouékanmè et couvrant une période de 5ans (2010-2014). Les méthodes d'analyse utilisées sont la statistique descriptive et l'analyse économétrique relative au test de Fisher grâce à l'analyse de la variance. Les résultats de l'étude montrent que les impôts locaux participent positivement au développement de la commune de Klouékanmè à travers les recettes budgétaires. Néanmoins, il est à noter que des facteurs freinent la mobilisation des ressources financières dans la commune de Klouékanmè, ce qui est dû à la non maîtrise des dispositions fiscales en vigueur.

Mots clés : Impôts, recettes, ressources, développement.

INTRODUCTION GENERALE

Dans les années 1990, le gouvernement béninois a pris l'engagement politique de lancer ou d'approfondir le processus de décentralisation afin, notamment, d'accroître la démocratie locale, de rapprocher les services publics des populations et de promouvoir le développement local.

Cependant, la décentralisation se définit comme le procédé juridique par lequel l'Etat reconnaît de son plein gré l'existence en son sein, d'autres personnes morales de droit public appelées collectivités locales. A la conférence sur la décentralisation au Bénin organisée à l'ENAM ; Samson (2001) affirmait « la mise en œuvre efficiente de ce processus requiert de la part des élus locaux, gestionnaires des collectivités locales, un contrat moral de non confiscation de processus de développement municipal à des fins autres que la démocratie de proximité et le bien-être général des populations locales de la part des intellectuels et de tous ceux qui maîtrisent à un niveau ou à un autre les arcanes du savoir, l'engagement d'accomplir en toute responsabilité leur fonction ».

La concrétisation dans les faits de ce principe s'est traduite par l'organisation des premières élections locales dans le cadre de la décentralisation en 2002. L'installation des conseils communaux a constitué le point de départ de la gestion des affaires par les élus locaux ; ce qui suppose le financement des tâches de développement. La commune de Klouékanmè, située dans le département du Couffo figure au nombre de ces communes, entités autonomes dotées de la personnalité juridique et de l'autonomie financière telle que prévues par la loi 97-028 du 15 janvier 1999 portant organisation de l'administration territoriale de la République du Bénin. Un pays en voie de développement et où les dépenses publiques sont couvertes par divers moyens dont les principaux sont l'impôt et l'emprunt. Il existe de très nombreux moyens accessoires, par exemple : les revenus des domaines foncier et commercial. En tout état de cause, les impôts locaux apparaissent comme un instrument stimulateur du dynamisme économique mise au service des élus locaux en vue d'une amélioration des conditions de vie des habitants. Sur ce point, la commune doit mettre en œuvre des stratégies appropriées lui permettant d'optimiser les recettes fiscales. Ainsi, il revient désormais aux élus locaux la charge de la mobilisation des ressources financières suffisantes pour soutenir leur Plan Communal de Développement (PCD). Ce dernier est une référence qui présente l'ensemble des initiatives (programmes et projets) de développement basées sur la définition des intentions et de l'analyse de performance des collectivités. Il entre

dans le cadre global des orientations et choix stratégiques au niveau national et vise à réduire la vulnérabilité des communautés.

Pour assurer le fonctionnement de la collectivité et exécuter le Plan Communal de Développement, les communes doivent mobiliser des ressources financières locales. Le volume à mobiliser est fonction des ambitions de développement de la commune, des procédures concernant les investissements, des subventions disponibles, la capacité de la volonté des populations communales, de participer par le paiement régulier des impôts et taxes.

Pour que la décentralisation réussisse, le partage des revenus entre l'Etat central et les collectivités locales est essentiel, mais il nécessite une négociation continue. Il s'agit non seulement du taux de partage des impôts et taxes collectés au niveau local mais de celui des autres revenus, tels que les taxes sur le commerce, la Taxe sur la Valeur Ajoutée et autres.

Il est donc nécessaire de s'intéresser à la mobilisation et à la gestion des ressources financières dans le but d'atteindre les objectifs de développement de la commune de Klouékanmè. C'est ce qui justifie le choix du thème : « *La gestion des impôts locaux face au développement de la commune de Klouékanmè* »

Il importe en effet de trouver des voies et moyens par lesquels la Mairie de Klouékanmè pourrait mobiliser plus de ressources pour soutenir son plan communal de développement.

Pour réussir ce travail, la démarche s'articulera autour de deux différents chapitres. Dans le premier chapitre, nous étudierons les cadres institutionnel, théorique et méthodologique de l'étude. Et le second chapitre portera sur l'analyse économique de la gestion des impôts locaux.

CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL, THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE

Section 1 : Cadre institutionnel et Théorique de l'étude

La Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) est l'une des plus importantes directions du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF) de par son historique, ces attributions et ses moyens.

Paragraphe 1 : Cadre institutionnel de l'étude

A-Historique et Attributions de la DGAE.

Conformément aux dispositions de l'article 56 du Décret n°2005-110 du mars 2005 portant attributions organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'économie, la Direction Générale de l'Economie (DGE), l'actuelle Direction Générale des Affaires Economiques (DGAE) du Ministère de l'Economie et des Finances est chargée :

- ✓ de proposer des mesures de politiques économiques et financières de court, moyen et long terme au gouvernement, d'évaluer leurs effets sur les principales variables macroéconomiques et monétaires et de suivre leurs mises en œuvre ;
- ✓ d'élaborer des informations prévisionnelles sur l'évolution économique et financière du Bénin ;
- ✓ d'assurer le contrôle de l'Etat sur les opérations d'assurances, sur la promotion du marché national d'assurance et de veiller à la sauvegarde des intérêts des assurés et bénéficiaires de contrat d'assurance ;
- ✓ de proposer et de suivre l'exécution de la politique d'intégration économique régionale du gouvernement et de veiller à la mise en œuvre des mécanismes de la surveillance multilatérale des politiques économique dans le cadre de l'intégration régionale ;
- ✓ de préparer et conduire en collaboration avec les structures concernées les programmes de suivi, de restructuration ou de privatisation des entreprises semi-publiques ou publiques, de même que les promotions des investissements privés ;
- ✓ de suivre la gestion des entreprises publiques, semi-publiques ou entités assimilées.

B- Structure organisationnelle de la DGAE et présentation de la CNPE

1- Structure organisationnelle de la DGAE

Pour accomplir ses missions, la DGAE est organisée en Direction techniques, services et Secrétariat.

a- Les Directions techniques :

❖ **La Direction de la Prévision et de la Conjoncture (DPC) :** elle est chargée notamment :

- de proposer et de mettre en œuvre une stratégie économique nationale ;
- de faire le diagnostic régulier de l'économie et d'en déterminer les implications à court, moyen et long termes sur les agrégats macroéconomiques et monétaires ;
- de participer à l'élaboration, à l'analyse et à la prévision des agrégats macroéconomiques et monétaires ;
- d'établir des prévisions financières et les objectifs budgétaires compatibles avec les contraintes économiques.

❖ **La Direction des Assurances (DA) :** elle est chargée essentiellement de :

- la conception, de la surveillance, de l'application et de la réglementation nationale en matière d'assurance ;
- l'étude de la proposition au Gouvernement de toutes mesures susceptibles d'assurer et de parfaire la promotion du marché national des assurances ;
- la suivie du déroulement du règlement à l'amiable des litiges nés sur le marché entre assureurs et/ou intermédiaires d'une part, qui lui sont soumis ;
- la mise en œuvre de la tutelle du Ministre chargé des Finances sur le secteur des assurances en exerçant le contrôle de l'Etat sur les compagnies d'assurances, sur les intermédiaires et autres experts opérant sur le territoire national.

❖ **La Direction de l'Intégration Régionale (DIR) :** elle est chargée entre autres :

- de la proposition et de l'exécution de la stratégie du Gouvernement en matière d'intégration régionale ;
- des fonctions d'antenne nationale de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de l'Union Economique Monétaire Ouest Afrique (UEMOA) et de tous les autres organisations d'intégration régionale d'une part, celles du courroie de

transmission entre leurs organes exécutifs et les Administrations de la République du Bénin d'autre part ;

- de réflexion sur les voies et moyens pour accélérer le processus d'intégration économique ;
- de la définition et de la mise en œuvre des actions requises en vue de tirer les avantages liés à l'appartenance du Bénin aux organisations d'intégration économique régionale.

❖ **La Direction de la Gestion et du Contrôle du Portefeuille de l'Etat (DGCPE) :** elle est chargée, entre autres :

- d'apprécier l'efficacité de la gestion des entreprises publiques et semi-publiques par rapport aux normes de gestion arrêtées à l'échelon national ou international ;
- de formuler toutes propositions ou recommandations de nature à améliorer la gestion administrative, financière et comptable des Sociétés d'Etat et Office ;
- d'assurer une assistance aux entreprises publiques pour le compte de l'Etat et du Gouvernement.

❖ **La Direction de la Promotion Economique (DPE) :** elle est chargée, entre autres :

- d'analyser l'évolution de l'environnement des entreprises sur le territoire national et y proposer des solutions relatives ;
- de procéder à l'étude des doléances formulées par les opérations économiques à l'endroit du Ministre de l'Economie et des Finances et de formuler des propositions à lui soumettre ;
- de contribuer à la diffusion des décisions et actions ayant des implications sur l'activité des entreprises ;
- d'appeler l'attention du Ministre de l'Economie et des Finances sur les faits susceptibles de perturber l'activité économique ou de ralentir l'investissement privé.

b- Les Services de la DGAE :

❖ **Le Comité National de Politique Economique (CNPE) :** il est chargé, entre autres :

- de la gestion des bases de données statistiques consistant à collecter et à traiter des données nationales, à confectionner un tableau de bord macroéconomique et des indicateurs nationaux et à élaborer des rapports trimestriels sur l'évolution de la situation économique du pays.

- de suivre la politique économique en recensant les décisions récentes et en évaluant leur impact sur l'activité économique du pays ;
- de transmettre à la commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine et à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest, les rapports et les données statistiques couvrant les domaines suivants : Finances publiques, Dette publique, Prix, Croissance, Monnaie et Crédit, Commerce extérieur et la balance des paiements, Revenus et Emplois.

❖ **LA Cellule de Veille Economique et Financière (CVEF) :**

La Cellule de Veille Economique et Financière de la Direction Générale des Affaires Economiques a été créée par l'arrêté n°1052/MEF/DC/CTE du 14 juillet 2008.

Article 1 : Dans le cadre de l'objet du présent arrêté, la cellule de Veille Economique et Financière (CVEF) a pour missions en particulier :

- De collecter et d'analyser les données relatives aux politiques économiques, budgétaires et financières qui sont menées dans les pays de la sous-région notamment le Nigéria, le Ghana, le Togo, la Cote d'Ivoire, le Sénégal et les pays de l'Hinterland ;
- D'examiner l'évolution de l'environnement national, régional et international ;
- De mettre en exergue les menaces pour le Bénin ;
- De procéder aux études spécifiques permettant de proposer des mesures ou des actions pour éviter ou atténuer les externalités négatives ;
- D'identifier les opportunités qu'offre l'environnement et de proposer des mesures ou actions permettant de les saisir aux fins du développement du pays ;
- De rendre compte des résultats de ses travaux à un Comité Technique créé à cet effet.

Article 2 : sont membres du Comité Technique de la Cellule de Veille Economique et Financières (CVEF), les membres du cabinet et responsables des structures ci-après :

- Conseiller Technique aux Finances du Ministre des Finances et de l'Economie (CTF/MFE) ;
- Conseiller Technique à l'Economie du Ministre des Finances et de l'Economie (CTE/MFE) ;
- Secrétariat Technique de la Commission Nationale pour le Développement de la Lutte contre la Pauvreté (ST/CNDLP) ;

- Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) ;
- Direction Générale des Impôts et des Domaines (DGID) ;
- Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI) ;
- Direction Générale du Budget (DGB) ;
- Direction Générale de la Caisse Autonome d'Amortissement (DG/CAA) ;
- Direction Nationale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (DN/BCEAO) ;
- Direction Générale de l'Economie(DGE) ;
- Direction Générale de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique du Ministère chargé de la planification et du Développement (DG/INSAE) ;
- Direction de la Planification Stratégique (DPS) du Ministère chargé de la Planification et du Développement ;
- Direction Afrique et Moyen Orient(DAMO) du Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africaine(MAEIA) ;
- Patronat ;
- Chambre de Commerce et de l'Industrie du Bénin (CCIB).

Article 3 : La cellule est animée par une équipe technique composée de quatre experts à savoir :

- deux macro-économistes ayant des expériences avérées dans le domaine de la gestion de la politique économique ;
- un micro-économiste ayant une bonne maîtrise des questions relatives à la conjoncture nationale, régionale et internationale ;
- un sociologue ayant une expérience avérée des caractéristiques socioéconomiques des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Article 4 : La cellule est logée à la Direction Générale de l'Economie et le Directeur General en assure la Coordination.

Article 5 : La cellule peut faire appel à toute personne dont la compétence lui paraît utile à la réalisation de sa mission.

Article 6 : Le chef de la cellule est nommé par Arrêté du Ministre des Finances et de l'Economie.

Article 7 : Des moyens matériels et financiers adéquats sont mis à la disposition de la cellule pour l'accomplissement de sa mission.

Elle est chargée :

- d'analyser les politiques économiques, budgétaires et financières qui sont menées dans les pays de la sous-région ;
- d'examiner l'évolution de l'environnement national, régionale et international sur les plans économique et financier ;
- de mettre en exergue les menaces stratégiques pour le Bénin ;
- de procéder aux études spécifiques permettant de proposer des mesures ou des actions propres à endiguer ces menaces ;
- d'identifier les opportunités qu'offre l'environnement et de proposer des mesures ou actions permettant de les saisir.

2- Présentation du Comité National de Politique Economique (CNPE)

Le financement du CNPE/CNC est assuré par un appui de l'UEMOA d'une moyenne de quinze millions (15.000.000) de francs CFA par an et par un appui de la CEDEAO.

Selon l'arrêté portant organisation et fonctionnement de la Direction Générale de l'Economie, le Comité National de Politique Economique (CNPE) créé par Décret 96-189 du 30 juin 1996, gère le suivi des mécanismes de la surveillance multilatérale au sein de l'UEMOA. Depuis la Décision de la Conférence des chefs d'Etat et du Gouvernement de la CEDEAO de 1999 (A/DEC 7/12/99) relative à l'harmonisation des politiques macroéconomiques et la Direction A/DEC.17/12/01 relative au mécanisme de Surveillance Multilatérale, le CNPE de l'UEMOA prend la dénomination du Comité National de Politique Economique/Comité National de Coordination (CNPE)/(CNC). A cet effet, il sert d'antenne pour les Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO. Il a pour vocation d'assister ces institutions dans la collecte, le traitement et l'analyse des informations à caractère économique du Bénin. L'objectif général du CNPE est d'élaborer des rapports trimestriels sur la situation économique du pays en vue de les présenter à la commission de l'UEMOA tous les trois mois. Il est composé des structures nationales chargées des questions à caractère macroéconomique tels que :

a- Les structures membres statutaires

- ✓ La Direction du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- ✓ la Direction Générale des Impôts et Domaines ;
- ✓ la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects ;
- ✓ la Direction Générale du Budget ;
- ✓ la Direction Générale des Affaires Economiques ;
- ✓ la Direction Nationale du Plan et de la Perspective ;
- ✓ le Secrétariat Technique du Programme d’Ajustement Structurel ;
- ✓ le Conseiller Technique aux Finances ;
- ✓ le Conseiller Technique à l’Economie.

b- Les Structures membres du groupe technique :

- ✓ la Direction Générale de la Caisse Autonome d’Amortissement ;
- ✓ l’Institut National de la Statistique et de l’Analyse Economique ;
- ✓ la Direction Nationale de la BCEAO ;
- ✓ la Direction de la Prévision et de la Conjoncture

Le CNPE/CNC a son Secrétariat Permanent à la Direction générale de l’Economie du Ministère de l’Economie et des Finances et est présidé par le Directeur Générale de l’Economie au Bénin.

C-Attributions, environnement et sources de fonctionnement de la CNPE.

Ce paragraphe met en relief les travaux effectués lors du stage à la DGAE/CNPE, les difficultés rencontrées et en suite les suggestions afférentes en vu d’améliorer les conditions du déroulement du stage.

1- Attributions de la CNPE

Le Comité National de Politique Economique est chargé de :

- ✓ la gestion des bases des données statistiques consistant à collecter et à traiter des données nationales, à confectionner un tableau de bord macroéconomique et des indicateurs nationaux et à élaborer des rapports trimestriels sur l’évolution de la situation économique du pays,
- ✓ suivre la politique économique en recensant les décisions récentes et en évaluant leur impact sur les activités économiques du pays.

Le comité National de la Politique Economique transmet à la commission de l’Union

Economique et Monétaire Ouest Africaine et à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest les rapports et les données statistiques couvrant les domaines suivants : Finances publiques, Dette publique, Prix, Croissance, Monnaie et Crédit, Commerce extérieur et Balance des paiements, Revenus et Emplois.

➤ **Renseignement et actualisations de bases de données relatives aux agrégats macroéconomiques.**

Le CNPE gère principalement deux bases de données conçues et installées au niveau du Secrétariat Permanent. Il a l'obligation de collecter régulièrement les données et statistiques au niveau des sources primaires de renseignement et de renseigner les bases de données respectives, la Base de Données de la Surveillance Multilatérale (BDSM) en ce qui concerne l'UEMOA et l'ECOMAC pour ce qui est de la CEDEAO. L'actualisation de ces bases permet de générer les indicateurs macroéconomiques par lesquels sont faites les analyses sur la situation économique et financière et les états de convergence du Bénin.

➤ **Rapport trimestriel sur la situation économique et financière**

Les rapports trimestriels au titre de la Surveillance Multilatérale de la CEDEAO et de l'UEMOA sont régulièrement élaborés depuis la création du CNPE en 1996 et permettent aux Commissions de l'UEMOA et de la CEDEAO, en plus des rapports que les autres Etats leur transmettent, d'élaborer les rapports semestriels d'exécution de la Surveillance Multilatérale.

➤ **Elaboration des Programmes Pluriannuels de Convergence (PPC)**

Le CNPE élabore les Programmes Pluriannuels de Convergence requis dans le cadre de la mise en œuvre par le Bénin du Pacte de Convergence signé par les Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'UEMOA. Ce programme décrit sur trois ans les perspectives de l'économie béninoise et les projections de l'état de convergence sur la base des normes des critères de convergence retenus au niveau du Pacte de Convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité.

➤ **Suivi de la mise en œuvre du Programme Economique Régional (PER)**

Le Programme Economique Régional est un programme glissant qui vise à promouvoir une croissance forte et un développement durable grâce, notamment, à la réalisation de projets concrets et visibles par les populations de l'union. Le CNPE assure le secrétariat permanent du Comité National de suivi du PER.

2- Le déroulement du Stage et difficultés rencontrées

a- Déroulement du Stage

Le stage au sein du CNPE (Comité National de Politique Economique) a durée trois mois et a servis en grande partie à la rédaction du mémoire. Outre cet objectif académique, la structure nous a fait participer à certains travaux tels que les dépouillements, apurement, codifications et saisie dans CSPRO des questionnaires OMD demandé par le PNUD sur les ménages au Bénin et participer aux conférences périodiques sur la situation économique du Bénin. Le secrétariat du CNPE a soumis a nos suggestions plusieurs documents dont nous ignorons exactement les titres à l'exception des toutes dernières : Département des politiques macroéconomiques, Programme Communautaire de Développement de la CEDEAO(PCD) «document de travail du 1^{er} Décembre 2012 puis de la version du 08 Décembre 2012 ». L'essentiel de nos suggestions aux documents porte sur des corrections des fautes grammaticales et orthographiques. Spécialement pour certains, nous relevons des incohérences selon notre points de vue sur des analyses économiques et le réalisme de certaines grandeurs (moyenne, valeur minimum et maximum), l'évolution saisonnière de certaines variables. Nos suggestions sont ensuite relevées et soumises aux Directeur de la CVEF et du CNPE. L'intérêt de ces travaux qui nous sont souvent confiés est double pour le simple fait qu'ils nous permettent d'une part, de passer à un exercice pratique de certains cours fait dans les années antérieures et dont nous ne cernons pas l'importance, vu leurs caractères purement théoriques, et d'autre part de nous former à l'élaboration des analyses économiques. Dans la réalisation des travaux nous avons rencontré d'énormes difficultés que ce soit du niveau de la rédaction du mémoire ou du niveau des travaux réalisé avec le personnel.

b- Difficultés rencontrées

Comme contrainte nous pouvons entre autre citer la faible impulsion politique au niveau de l'Etat du processus de surveillance multilatérale, la faible participation des membres statuaires aux travaux du CNPE, la diversité de composition du groupe technique ;le manque de programme de formation des membres du CNPE sur les domaines de leur compétence, la non reconnaissance du rôle du CNPE par plusieurs organismes nationaux, la faible diffusion des différentes productions du CNPE, la faible implication des membres statuaires du CNPE dans la surveillance mutuelle des Etats.

- La faible impulsion politique au niveau de l'Etat du processus de surveillance multilatérale

Après dix (10) années d'activités du CNPE, le contrat est au ralentissement des activités d'une manière générale, à la faible participation des principaux acteurs aux travaux du CNPE et aux retards des différentes productions du CNPE. En acceptant la mise en place de ces organes de suivi des activités d'intégration, les Etats membres voulaient des structures originales qui auraient l'avantage de regrouper toutes les structures de gestion de l'économie nationale pour le suivi de la conjoncture économique dans les pays mais aussi qui informera les autorités nationales de l'évolution de la conjoncture sous régionale et internationale. Le Ministre des Finances et de l'Economie assurant la présidence du CNPE devait assurer l'impulsion politique nécessaire à leur épanouissement. Aujourd'hui, il est évident que le Ministre s'intéresse peu à la vie du CNPE. Si non comment expliquer la faible participation des membres statutaires aux réunions du CNPE, comment expliquer le manque ou la faiblesse de financement national des activités du CNPE et enfin comment justifier les nombreux retards et le peu d'audience des activités du CNPE au plan national.

- ✓ La faible participation des membres statutaires aux travaux du CNPE

La faible participation des membres statutaires aux réunions du CNPE est l'une des contraintes majeures à son bon fonctionnement. Les directeurs membres du CNPE se font représenter par un haut cadre de leur structure. Il s'agit soit du Directeur Adjoint ou d'un Chef de Division. Dans certains cas, ils envoient le représentant du service désigné déjà au sein du Groupe Technique. Les directeurs membres statutaires du CNPE, lors des rencontres, ont reconnu l'importance des travaux du CNPE et le rôle des membres statutaires dans le processus de validation des différents rapports. Ils expliquent leur absence dans les réunions du CNPE non pas par manque d'intérêt, mais par la forte pression que leur impose leur fonction. Il est vrai qu'en nommant les premiers responsables des services publics comme membres statutaires du CNPE on voulait préserver le caractère officiel des données fournies par le service, autant trouver une formule qui puisse les contraindre à participer effectivement aux travaux du CNPE.

- ✓ La diversité de composition des groupes techniques

C'est cet organe qui est la principale force de travail du CNPE. De par son dynamisme, les défaillances des membres statutaires sont comblées. Pour assurer une bonne représentativité des services économiques et financiers en son sein, il convient d'avoir le

même effectif tant au niveau des membres statutaires qu'au niveau du Groupe Technique. Cela augmentera le nombre de participants aux débats et enrichira les rapports par leurs différentes contributions éventuelles. La liste des membres du groupe technique doit être fournie par un arrêté du Ministre de tutelle de la présidence du CNPE.

✓ La formation des membres du CNPE

La disparité de niveau des membres du Groupe Technique du CNPE limite le niveau des débats au sein de la structure chargée de suivi et de l'analyse de la conjoncture économique. La contribution de certains se limite souvent aux corrections de forme. L'interrelation entre les différents indicateurs n'est pas perçue et analysée. Pour assurer une participation effective de tous les participants aux travaux, des cours de recyclage doivent être organisés au niveau national et régional sur les différents thèmes du périmètre restreint afin que tous maîtrisent les fondamentaux de chaque domaine.

✓ La faible implication des membres statutaires du CNPE dans la surveillance mutuelle.

Le CNPE a déploré sa faible implication dans le processus de surveillance en raison de la méconnaissance de la conjoncture économique des autres Etats, mais aussi et surtout du temps très limité dont il dispose pour l'examen des rapports des autres Etats. A cet effet, il conviendrait d'envisager des ateliers nationaux de travail sur les rapports des Etats avant l'envoi des délégations aux réunions statutaires. Chaque spécialiste examinera les dossiers de ses homologues et présentera ses conclusions lors d'un atelier d'une journée.

✓ Manque de bureau pour les stagiaires.

La DGAE étant soumise à une forte demande de stage académique et professionnelle, les divers services et cellules vers lesquelles sont orientés les stagiaires se voient dans l'obligation de mettre ensemble tous les stagiaires dans un même bureau. La conséquence directe est que nous ne disposons pas de plain temps pour le stage. Les tuteurs de stages débordés n'arrivent pas à prendre connaissance de tous les groupes de stagiaires, ils n'arrivent non plus à prendre connaissance de tous les thèmes de recherche.

✓ La production tardive des données par les structures de bases, ceci retarde quelque peu l'évolution de la rédaction du mémoire.

✓ Inaccessibilité et manque d'information à temps. Certaines informations détenues par les structures ne sont pas du tout accessibles pour raisons de confidentialités et d'indisponibilité.

Au vu de ces difficultés, les principales suggestions formulées sont les suivantes :

- ✓ Augmenter les matériels de bureau, en vue de permettre à chaque structure de faire face à son effectif de stagiaires, de pouvoir les différencier et les soumettre aux travaux spécifiques de la structure ;
- ✓ Mettre en place un système d'information à tous les niveaux hiérarchiques juste pour permettre aux stagiaires d'avoir des informations à temps sur la disponibilité et l'accessibilité des données ;
- ✓ Accroître la surveillance sur la participation effectives des membres statutaires aux réunions du CNPE à travers des comptes rendus réguliers ;
- ✓ Assurer une plus grande plaidoirie aux activités du CNPE par une grande et meilleur diffusion de ces productions et une meilleure sensibilisation du public.
- ✓ Penser à un meilleur encadrement de ses stagiaires en leur octroyant des petites primes les permettant de faciliter tant soit peu leur déplacement ;
- ✓ mettre à la disposition des stagiaires n'ayant pas d'ordinateur des outils de recherche et stabiliser la connexion internet afin de faciliter les recherches à tout moment et partout sur les lieux de stage.

Paragraphe 2: Cadre théorique de l'étude

Cette section présente en son premier point la présentation de la commune de Klouékanmè, en suite, la problématique, les objectifs, les hypothèses, l'intérêt de l'étude et en fin, la revue de la littérature.

A-Présentation de la commune de Klouékanmè.

1-CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF

1-1- Le cadre physique

a – La situation géographique

La Commune de Klouékanmè est située au Nord – Est du Département du Couffo.

Elle est limitée :

- au Nord par la Commune d'Agbangnizoun et d'Aplahoué ;
- à l'Est par le fleuve Couffo, frontière naturelle qui la sépare de la Commune d'Agbangnizoun ;
- au Sud par les Communes de Djakotomey, de Toviklin et de Lalo ;
- à l'Ouest par la Commune d'Aplahoué.

Avec une superficie de 394 km² (RGPH 2002), la Commune de Klouékanmè couvre 16,39% de la superficie du département du Couffo et 0,35% de la superficie du territoire national. La Commune est divisée en huit (08) arrondissements et compte aujourd'hui soixante un (61) villages et quartiers de ville.

b – Le relief.

Dans la Commune de Klouékanmè, on rencontre deux types de relief. Il s'agit d'un plateau qui occupe les parties centrale et méridionale et une dépression dans la partie septentrionale de la Commune. Aussi faut-il souligner l'existence de deux collines dans la dépression d'orientation Sud-Ouest Nord Est qui confère à l'ensemble morphologique un paysage pittoresque.

c – Le climat et l'hydrographie.

A l'instar de tout le département du Couffo, la Commune de Klouékanmè jouit d'un climat de type subéquatorial humide et chaud, avec deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. La pluviométrie annuelle varie entre 900 et 1200 mm.

Le réseau hydrographique est constitué du fleuve Couffo et de ses affluents (le réseau dense ne couvre que le nord de la Commune : Sawa, Lanhoun, Lanta, Adjahonmè). Il y a également les rivières Tovi, Zochi et Togan dans Lanta, plus précisément dans les villages Tokanmè-Aliho et Tokanmè- Kpodji dont les sources méritent d'être valorisées.

d– Le sol.

On rencontre trois types de sols :

- les sols ferrugineux tropicaux sur les granites du précambrien et les grès du crétacé dans la partie Nord de la Commune (Lanta, Kpévidji et Gbowimè)
- les sols ferralitiques sur sédiment meuble argilo-sableux du continental et sur les grès du crétacé dans la partie sud de la Commune (Ahogbéya, Hondjin, Akouègbadja, Tchikpé, Komè). Ces sols s'adaptent bien aux cultures de la tomate.
- les sols constitués de minéraux bruts d'origine lithique sur roche affleurant. On note aussi la présence des sols hydro morphes. Dans l'ensemble, tous les sols sont favorables à toutes les variétés de cultures vivrières, industrielles et maraîchères. Ils s'adaptent également aux plantations d'essences forestières et fruitières.

e – La végétation.

Au Nord de la Commune, une végétation de savane arborée couvre le socle précambrien.

Les formations végétales au Nord sont totalement dégradées, remplacées par la palmeraie vignoble puis par les plantations fruitières. La dégradation des formations végétales dans la Commune est le fait de la pression démographique et de l'exploitation des sols par les hommes. Les quelques rares essences végétales naturelles qu'on rencontre aujourd'hui sont : le Baobab (*Adansoniadigitata*), le Néré (*Parkiabiogloboza*). Les essences comme Iroko (*Meliciaexcelsa*), l'*Afzeliaafricana*, le *Pteurocarpuserinaceus* ont quasiment disparu. Les essences forestières plantées sont l'*Eucalyptus camaldulensis*, le Teck (*Tectona grandis*), l'*Acacia auriculiformis* et le *Khayasenegalensis*. Aussi faut-il signaler les formations spontanées de Neem (*Azadirachta indica*) précieusement protégées par tout producteur agricole.

1-2- Le cadre administratif.

a- Les services communaux.

La Commune dispose des bureaux de la Mairie et des Arrondissements. On dénombre huit (08) services dont les Affaires domaniales, les Affaires Générales, les Affaires financières, le Secrétariat Administratif, le Bureau de la population et de l'état civil, le Secrétariat particulier, le Secrétariat Général et les Affaires économiques. Au total, la

Mairie dispose de cinquante-deux (52) agents en Janvier 2015 dont 14 femmes et 38 hommes, toutes catégories confondues.

Les bureaux de la Mairie sont en matériaux définitifs mais insuffisants pour abriter tous les services. La qualité des services rendus est à améliorer pour mieux satisfaire les usagers. Aussi, faut-il souligner la nécessité de recruter un personnel qualifié ou de renforcer les capacités techniques de ceux présents aussi bien dans la commune qu'au niveau des Arrondissements. Dans les (08) Arrondissements, l'équipement est une gageure pour une meilleure politique d'enregistrement des enfants à la naissance et de conservation des actes de naissance et autres documents administratifs.

Toute fois au plan administratif, la recette auxiliaire des impôts (RAI) de la commune est placée sous l'autorité de la recette divisionnaire des impôts(RDI) à qui il rend compte périodiquement de ses activités. Le transfert de la fonction du recouvrement à la Direction des Impôts et des domaines a favorisé une série de réformes. Pour ce qui concerne la gestion des impôts locaux, il a été élaboré la réforme de la TPU et de la TFU. Cette réforme visait à apporter une solution à la fiscalisation des petites entreprises. La note N°1026 bis MF/DC/DGID du 16 décembre 1994 a défini l'organisation et les attributions des centres des impôts (CDI), structures administratives ayant pour mission d'appréhender la catégorie de contribuables exerçant à la limite de l'informel. Dans la recherche d'une plus grande efficacité de la gestion des dossiers et du recouvrement des impôts, les Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (CIME) et les Centres des Impôts des Petites Entreprises (CIPE) se sont substitués aux Centre des Impôts (CDI) conformément à la note N° 100/MFE/DC/SGM/DGID/ du 20 Juillet 2000 portant attributions, organisations et fonctionnement des structures départementales, modifiée et complétée par les notes N° 1225/MFE/DC/SGM/DGID/DGR/SP et N° 1226/MFE/DC/SGM/DGID/DGR/SP du 23 Juillet 2005 portant respectivement attributions et organisations du CIME Littoral et du CIME Atlantique. Signalons qu'une direction, la Direction des Centres des Impôts des Moyennes Entreprises (DCIME), a été créée pour coordonner les CIME existants. C'est une expérience qui à terme sera progressivement étendue aux autres départements. Toutes ces réformes intervenues au sein de la DGID, sans oublier les récentes créations du Centre des Impôts de Dantokpa et des Autres Marchés (CIDAM) et du Centre des Impôts du Port et Autres Frontières (CIPAF), respectivement par les arrêtés N° 1220/MFE/DC/SGM/DGID/DGR/SP et N° 1224/MFE/DC/SGM/DGID/DGR/SP du 23 Septembre 2005, ont contribué à l'agrandissement et à la dynamisation du réseau comptable de la DGID.

b- Les services déconcentrés de l'Etat.

La quasi-totalité des services déconcentrés sont présents dans la Commune. Il s'agit du Centre Régional pour la Promotion Agricole (CeRPA), la Circonscription Scolaire, le Centre de Promotion Sociale, la Brigade territoriale de gendarmerie, l'hôpital de zone, le service des impôts, la poste, le trésor et le service d'eau et d'électricité. Tous ces services ne disposent pas de locaux. Les infrastructures abritant ces structures sont dans un état délabré et très peu équipés. On note aussi au niveau de ces services, le manque de personnel qualifié. La Gendarmerie, le Trésor, le Centre de Promotion Sociale et le Service des impôts et domaines sont les parents pauvres des structures déconcentrées.

Quant à l'Office des Postes et Télécommunication (OPT), il dispose d'un bâtiment sans personnel suffisant et sans central téléphonique. Une attention particulière devra être portée sur ces services afin qu'ils accompagnent efficacement le développement local.

c- Les structures non gouvernementales intervenant dans la Commune.

Près d'une trentaine d'ONG interviennent dans divers domaines du développement. Elles interviennent pour la plupart dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'environnement. Elles disposent d'un cadre de concertation que préside le Maire. Elles ne jouissent pas toutes d'une bonne fonctionnalité. Il est alors urgent de renforcer leurs capacités d'intervention pour leur permettre de jouer leurs rôles de plus en plus importants d'acteurs du développement.

2- LE CADRE HUMAIN

2-1. Les données démographiques

Les résultats du recensement de 2013 place la Commune en troisième position après Aplahoué et Djakotomey avec une population de 128 537 habitants(dont 69 107 femmes),soit une densité moyenne de 327 habitants/km².

La répartition spatiale de la population selon les statistiques du recensement de 2013 donne de manière globale 46,24% d'hommes pour 53,76% de femmes. La population est constituée de 51,43 % de moins de 15 ans et la population active de la Commune est moins de 48 %. Dans la Commune, la population féminine dépasse nettement celle masculine. Ce

constat est identique aussi bien sur le plan national. Toute action qui touchera les femmes pourrait donc avoir un impact significatif pour le développement local.

2.2. L'organisation sociale et les principaux groupes ethniques.

Comme dans la plupart des sociétés africaines, en milieu Adja, l'homme est le chef de famille et est chargé en principe de subvenir aux besoins de toute la famille. C'est également lui qui prend toutes les décisions relatives à l'éducation des enfants. Toutefois, on retrouve des cas où c'est la femme qui assume toutes les responsabilités familiales ; c'est le cas le plus fréquent en milieu rural polygame non instruit. Dans l'ensemble de la communauté, les plus petits doivent du respect aux plus âgés, qui, en retour, leur apportent secours. Dans une même famille, le droit d'aînesse revient aux garçons et la délégation de pouvoir se fait le plus souvent en faveur des garçons.

Plusieurs types d'association existent dans la Commune parmi lesquels on peut citer les associations de tontine communément appelées « égbè », les groupes d'entraide pour les travaux champêtres appelés « dogbè » etc. Toutes ces associations permettent de résoudre les problèmes individuellement impossibles. On distingue deux principaux groupes ethniques que sont les Adja et les Fon. Les Adja sont les plus nombreux et sont les premiers à s'installer à Klouékanmè. Les religions qui s'y trouvent sont entre autres : Musulmane, Catholicisme, Protestantisme, Traditionnelle et Autres.

2.3- L'organisation de l'espace communal

Dans la Commune de Klouékanmè, on distingue deux grandes zones agro écologiques. La première couvre les arrondissements du Sud et la partie sud de l'arrondissement d'Adjahonmey. Cette zone est majoritairement caractérisée par la terre de barre propice aux cultures des fruits et légumes. La seconde est celle qui couvre la partie septentrionale de la Commune. C'est la zone des cultures de rente notamment le coton. Elle est la zone relativement boisée de la Commune.

Les modes d'accès à la terre sont l'héritage, l'achat, le métayage, la location et parfois le don. L'installation des agriculteurs et éleveurs dans la zone ne suit aucun schéma d'aménagement et se fait selon les modes d'accès à la terre. Les zones urbaines d'habitation sont aussi occupées de façon anarchique. A ce niveau, réside encore le problème de gestion de l'espace rural et urbain qui ne pourra trouver solution que si un

schéma directeur d'aménagement est élaboré. L'habitat est de type groupé. Les lieux d'habitation sont dans l'ensemble insalubres. La plupart des maisons sont en matériaux locaux en milieu rural. En milieu urbain, les habitations sont en matériaux définitifs et quelques-unes disposent d'adduction d'eau.

3. L'ECONOMIE LOCALE

Le développement de l'économie locale de la commune de Klouékanmè va se baser sur la promotion de plusieurs filières potentielles dont, entre autres, les filières agricoles, le commerce, l'artisanat, le tourisme et le transport.

B. Problématique, Objectifs, Hypothèses et Intérêt de l'étude.

1. Problématique de L'étude.

Le souci majeur des pays en voie de développement, est le manque cruel des ressources financières disponibles pour le financement de leurs projets locaux. Pour remédier à cette difficulté de financement des projets locaux et les problèmes de développement, l'Etat béninois, à un moment donné s'est vu contraint de revoir les textes de lois afin de confier certaines responsabilités aux démembrements locaux : d'où la décentralisation. C'est ainsi que les communes sont créées. Ce dispositif juridique est constitué par cinq (05) lois votées et promulguées sur les bases des dispositions de la constitution du 11 Décembre 1990, notamment en son article 151 qui affirme le principe de la libre administration des communes par des conseillers élus. Ces lois sont élaborées sur la base de cinq(05) principes fondamentaux à savoir : la réforme de l'administration territoriale ; la démocratie à la base ; le développement local ; le partenariat - Etat - Communes-Société civil-partenaire au développement local ; l'accroissement des ressources financières locales et le renforcement des capacités locales des gestions.

En effet, la décentralisation est apparue comme le préalable indispensable pour atteindre l'objectif de développement local durable. De même, l'autonomie financière conférée à la commune suppose qu'elle dispose de budget propre, qu'elle puisse mobiliser les ressources nécessaires pour atteindre l'objectif de développement souhaité. Mais, comment la commune de Klouékanmè atteint ou peut-elle atteindre cet objectif de développement?

A l'image du budget de l'Etat, les budgets communaux sont essentiellement fiscaux au Bénin ; ce qui suppose que l'assiette de l'impôt soit considérablement élargie pour une

mobilisation optimale des ressources fiscales indispensables au financement des projets inscrits. Alors, il importe d'appréhender la matière imposable dans toute sa globalité et sa diversité. De ce point de vue, la commune de Klouékanmè ne manque sûrement de matières imposables. Elle dispose en effet, de par son étendue et sa position géographique, des produits fruitiers et maraichers. Si la commune pouvait se doter d'un cadastre, en outre, en ce qui concerne les taxes professionnelles, une action dynamique fondée entre autre sur un effort de recensement, de sensibilisation des acteurs, les activités économiques et culturelles permettrons sûrement une mobilisation des ressources nouvelles.

De façon spécifique,

- ✓ Quelle est la part des impôts locaux dans le développement de la commune de Klouékanmè ?
- ✓ Quels sont les facteurs qui limitent la mobilisation des ressources financières dans la commune de Klouékanmè ?

Ne serait-ce que pour répondre à ces questions qu'il a été jugé opportun de réfléchir sur le thème « *La gestion des impôts locaux face au développement de la commune de Klouékanmè* ».

2. Objectifs de l'étude.

- ✓ Objectif général

L'objectif général de cette étude est d'apprécier la contribution des impôts locaux face au développement de la commune de Klouékanmè.

L'atteinte de cet objectif passe par la fixation des objectifs spécifiques ci-après :

- ✓ Objectifs spécifiques

Ils sont liés aux problèmes spécifiques et sont au nombre de deux (02). Il s'agit de :

- Déterminer la part des impôts locaux dans le développement de la commune de Klouékanmè.
- Identifier les facteurs qui limitent la mobilisation des ressources financières de la commune de Klouékanmè.

3. Hypothèses de l'étude.

H₁ : Les impôts locaux contribuent positivement au développement de la commune de Klouékanmè.

H₂ : La non maîtrise du potentiel fiscal est l'un des facteurs qui limitent la mobilisation des ressources financières de la commune de Klouékanmè.

4. Intérêt de l'étude.

Depuis le temps colonial, le Bénin connaît une tendance fortement marquée par la centralisation des pouvoirs de décision administrative et financière entre les mains des autorités de l'Etat central (pouvoir exécutif). Cette centralisation à outrance constitue d'une part un frein au développement de la démocratie durable et de proximité, et d'autre part un handicap majeur pour la responsabilisation des collectivités locales dans l'organisation et la conduite effective du développement communal.

L'objectif principal de la décentralisation est la promotion du développement local. La réalisation de cet objectif est confrontée à de nombreuses difficultés d'ordre financier, économique, social et organisationnel. Mais force est de constater que l'obstacle majeur de ce développement local est l'insuffisance de financement.

Ici, le défi de notre point de vue est de pouvoir mettre sur pied les moyens nécessaires pour l'amélioration de l'aspect financier en des actes concrets. Ainsi, il permettra à la commune de Klouékanmè de s'organiser de manière à s'adapter aux changements récurrents de la gestion des ressources financières, gage de la pérennité.

C. Revue de littérature, littérature théorique et empirique de l'étude.

La littérature sur les impôts a connu d'importantes réflexions par les économistes, fiscalistes et les chercheurs des pays développés et les pays en voie de développement aussi bien sur les plans conceptuel, théorique, qu'empirique.

1. APPROCHES CONCEPTUELLES.

✓ Impôts

C'est une prestation pécuniaire nécessaire aux membres de la collectivité (personnes physiques et morales). Elle est perçue par voie d'autorité et à titre définitif sans contrepartie, en vue de la couverture des dépenses publiques. Nous avons : l'impôt direct, l'impôt indirect,

l'impôt sur les sociétés (IS). Sa base d'imposition résulte du résultat comptable auquel sont apportées des corrections fiscales appropriées, toutes les charges enregistrées en comptabilité ne sont pas fiscalement déductibles, donc tous les produits ne sont plus sujets de prélèvement d'impôts. Ces formes d'impôts sont regroupées suivant deux critères principaux, à savoir celui du budget du bénéficiaire du produit de l'impôt et celui de la personne qui supporte la charge de l'impôt. Selon le premier, on distingue les impôts d'Etat et les impôts locaux. Quant au dernier, il permet de distinguer : les impôts directs des impôts indirects.

- **Les impôts directs**

Il s'agit généralement des impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP) et les impôts sur les sociétés.

- ❖ **Impôts sur le revenu des personnes physiques (IRPP)**

Il est établi, au profit du budget de l'Etat, un impôt annuel unique sur le revenu des personnes physiques. Cet impôt frappe le revenu net global du contribuable déterminé conformément aux dispositions de l'article 10 du CGI. Il est exigible de toute personne physique dont le domicile fiscale est situé au Bénin. Sous réserve des dispositions des conventions internationales visant à éliminer la double imposition, les personnes physiques dont le domicile fiscal est situé au Bénin sont, quelle que soit leur nationalité, soumises à l'impôt sur le revenu sur l'ensemble de leurs revenus de source béninoise comme de source étrangère. L'impôt sur le revenu est établi d'après le montant total du revenu net annuel dont dispose chaque foyer fiscal. Ce revenu est déterminé eu égard aux propriétés et aux capitaux que possèdent les membres du foyer fiscal désignés aux points 1 et 3 de l'article 12 du CGI, aux professions qu'ils exercent, aux traitements, aux salaires, dont ils jouissent ainsi qu'aux bénéfices de toutes opérations lucratives auxquelles ils se livrent. Le revenu brut global annuel servant de base à l'impôt sur l'IRPP est déterminé en totalisant les bénéfices ou revenus nets catégoriels. Ces revenus ou bénéfices nets catégoriels sont : les bénéfices individuels, commerciaux, artisanaux et agricole ; les bénéfices des professions non commerciales et revenus assimilés ; les traitements, salaires, indemnités, émoluments et avantages en nature ; les revenus des capitaux mobiliers ; le revenu foncier. L'exonération de l'IRPP est établit sur les personnes dont le revenu net imposable correspondant à leur situation n'excède pas la somme de 300 000 F et les agents diplomatiques et consulaires de nationalité étrangère, mais seulement dans la mesure où les pays qu'ils représentent,

concèdent des avantages analogues au personnel diplomatique et consulaire béninois et exclusivement pour les revenus de l'exercice de leurs fonctions diplomatiques ou consulaires.

❖ **L'impôt sur les sociétés (IS)**

Il est établi un impôt annuel sur l'ensemble des bénéfices réalisés par les sociétés et autres personnes morales désignées à l'article 145 du CGI. Cet impôt est désigné sous le nom d'impôt sur les sociétés. L'IS frappe les sociétés quel que soit leurs objets, les sociétés anonymes (SA) et les sociétés à responsabilité limitée (SARL). Sont également passibles dudit impôts toutes les sociétés et les personnes morales désignés à l'article 145. L'impôt sur les sociétés est dû à raison des bénéfices réalisés dans les entreprises exploitées au Bénin ainsi que ceux dont l'imposition est attribuée au Bénin par une convention internationale visant l'élimination des doubles impositions. Les bénéfices passibles de cet impôt sont déterminés d'après les règles fixées aux articles 20 à 23, 25 et 37 du CGI. Pour le calcul de l'impôt, toute fraction du bénéfice imposable inférieur à 1 000 francs est négligée. Le taux de l'impôt est fixé à 25% du bénéfice imposable pour les personnes morales ayant une activité industrielle, les entreprises minières en ce qui concerne les bénéfices provenant exclusivement de l'exploitation d'un gisement de substances minérales. Le taux de l'IS est fixé à 30% du bénéfice imposable pour les personnes autres que les industries. Cependant pour les bénéfices tirés des activités de recherche, d'exploitation, de production et de vente d'hydrocarbures naturels, y compris les opérations de transport en république du Bénin qu'en sont l'accessoire, sont soumis à l'IS à un taux compris entre 35% et 45% selon les clauses du contrat de recherche d'exploitation. Dans tous les cas, l'impôt ne peut être inférieur à deux cent mille (200 000) francs. L'IS est payé conformément aux dispositions de l'article 1120 nouveaux du CGI. L'exonération de l'IS est appliquée sur les sociétés, établissements, institutions désignés dans l'article 146 du CGI.

- **Les impôts indirects**

Il s'agit d'impôts sur la dépense payés aux fournisseurs à l'occasion d'achat de biens et de services. Le fournisseur est le collecteur de cette catégorie d'impôts qu'il verse à l'administration fiscale à des échéances bien déterminées. Il s'agit essentiellement de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) et des taxes sur certains produits tels que les produits cosmétiques, le tabac, les hydrocarbures, etc. Les impôts indirects sont à la charge, non pas de celui qui les paie aux caisses des recettes des impôts, mais de son client. Le code général des impôts définit le champ d'application, la base, le taux et les modalités de déclaration et de

paiement de chaque impôt. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA), impôt sur la dépense par excellence, occupe une place de choix. D'un taux unique de 18%, c'est l'impôt qui alimente le mieux le budget général de l'Etat. Le principe fondamental de la TVA est l'imputation de la taxe payée en amont lors de la mise à la consommation des biens importés ou des achats locaux de biens et de services, sur la taxe collectée par l'entreprise auprès de ces clients, dans le respect des conditions de déductibilité fixées par le code général des impôts. C'est le droit à déduction qui fait de la TVA une taxe neutre qui ne grève pas le coût de revient du produit ou du service. Ce droit à déduction est renforcé par le droit de remboursement prévu par l'article 243 du code général des impôts au profit de quatre catégories d'assujettis à la TVA, à savoir :

- Les producteurs,
- Les assujettis qui réalisent pour plus de la moitié de leur chiffre d'affaires annuel, des opérations d'exportation ou des opérations assimilées,
- Les assujettis qui acquièrent des biens d'investissement ouvrant droit à déduction pour une valeur supérieure à 40 millions de francs TTC au cours d'un bimestre,
- Les assujettis agréés au code communautaire des investissements. Ce code n'est malheureusement pas encore adopté.

✓ **Taxe**

C'est une contrepartie d'une prestation obtenue par le redevable. Elle est calculée en fonction du coût d'un service rendu par la collectivité qui la perçoit. Les taxes sur les échanges internationaux sont des droits à l'importation et à l'exportation. Pour atteindre les dépenses en général, le système fiscal béninois a prévu des prélèvements indirects qui frappent la consommation de certains biens. Le taux de ces taxes varie d'un bien à un autre. La taxe sur les tabacs et cigarettes est de 40%, sur les boissons 7% à 45%, elle varie en fonction de la nature des boissons, sur les huiles et corps gras alimentaires 1%, sur le café 5%, sur les véhicules de tourisme de puissances supérieures ou égales à 13 chevaux 10%, sur les sachets en matière plastique 5%, sur farine de blé 1%, et celle sur les produits de parfumerie est de 7%.

✓ **Notion de fiscalité**

La fiscalité, se définit généralement comme étant l'ensemble des dispositions relatives à l'impôt. Le concept de fiscalité est très large et inclut les différents types d'impositions. L'impôt est défini comme étant un prélèvement obligatoire et sans contrepartie directe effectué

par la puissance publique (Etat ou collectivité locale) afin de subvenir aux dépenses publiques et en vue de la régulation de l'activité économique (Lexique d'Economie 11^e édition, campus LMD Dalloz).

✓ **Développement local**

Le développement local est défini comme un processus dynamique qui met en interaction les acteurs d'un territoire pour la valorisation des ressources locales dans le cadre d'un projet commun.

A travers l'approche développement local, il faut comprendre un processus autour duquel tous les acteurs d'un territoire se mobilisent et mettent en place de mécanismes pour améliorer de façon durable les conditions de vie de la population, ceci à travers des projets d'avenir à ce territoire en intégrant les diverses composantes économiques, sociales et culturelles.

Conditions favorables à un développement local

Pour réussir un développement, il faut :

- ❖ Le territoire : le développement local concerne un territoire ayant un statut et une taille ;
- ❖ Une volonté local : l'initiative des projets de développement est le fait des élus et des groupes sociaux ;
- ❖ L'interdisciplinarité : développement local intègre la diversité des dimensions économiques, sociale et culturelles ;
- ❖ La capacité locale : le développement local s'appuie sur la mobilisation des données endogènes : ressources locales, épargne de proximité, solidarité de voisinage et une capacité locale d'entreprise.

2. LITTERATURE THEORIQUE DE L'ETUDE.

Duverger(1979) définissant le budget comme étant « une gigantesque pompe aspirante et foulante », attribue la dimension aspirante au domaine de la fiscalité. En effet, la fiscalité détermine la part contributive des citoyens en fixant l'assiette, le recouvrement et le contentieux qu'auraient créés divers impôts. Selon ce même auteur, la qualité d'un impôt ou d'un système fiscal semble pouvoir se mesurer aujourd'hui par rapport à quatre références : la justice sociale, le rendement, l'adaptation au milieu, les garanties du contribuable.

Mais la notion de justice est beaucoup plus complexe dans la réalité. En effet, la justice d'un impôt dépend longuement de la manière dont il est aménagé (définition et calcul

de la matière imposable, exonération, abattement sur la matière imposable ou réduction d'impôt, etc.). L'égalité devant l'impôt est une fonction évolutive et complexe qui suppose une réponse à des multiples questions au sein d'impôt déterminé ou au niveau de la charge fiscale globale pesant sur une catégorie de contribuables (ménages et entreprises).

Toujours par rapport aux qualités de l'impôt mais sur le plan local, Laurem (1993) pense qu'il existe quatre préoccupations majeures sous l'ongle desquelles il convient d'analyser les différents systèmes fiscaux locaux : l'autonomie financière - l'équité fiscale - l'efficacité économique - les exigences administratives.

A première vue, l'autonomie financière est la situation d'une collectivité ou d'un organisme disposant d'un pouvoir propre de gestion de ses recettes et de dépenses. Mais cette définition doit être prise avec circonspection car ce pouvoir propre de gestion n'est pas sans contrôle. Pour reprendre les termes de Lalumière (1983) sur les finances publiques, cette notion s'est toujours déterminée négativement, elle n'est ni la reconnaissance d'une indépendance financière sans aucun contrôle ni l'assimilation pure et simple au régime financier des administrations fiscales. La définition de l'autonomie financière doit donc être établie à partir des principes politiques qui ont inspiré l'œuvre de décentralisation. Dès lors, l'autonomie financière peut être définie comme la reconnaissance aux collectivités locales décentralisées d'un minimum de pouvoir réel de décision dans leur gestion financière qui s'exerce dans un cadre légal préalablement établi à l'échelon national. Il découle alors de cette reconnaissance de pouvoir des conséquences qui constituent les caractéristiques de l'autonomie financière des collectivités locales.

Par ailleurs, l'équité fiscale stipule que le recouvrement de l'impôt doit être notion de justice. Keynes (1945) n'avait pas dit le contraire lorsqu'il affirmait que l'impôt doit être proportionnel au revenu des agents économiques (ménages et entreprises).

En effet, l'efficacité économique est la qualité d'une politique économique efficace, c'est-à-dire qui produit ou atteint l'effet ou le résultat attendu. Pour une entreprise, l'efficacité consiste à obtenir des résultats dans le cadre des objectifs définis ou de la mission assignée.

Concernant les exigences administratives, les élus locaux ont le devoir de rendre publiques les séances du conseil municipal et d'informer la population. Ils doivent initier les rencontres périodiques avec les groupes socio-professionnels ou les catégories représentatives de la population. Ils doivent également solliciter leur participation au développement local.

Bouvier (1992) dans son ouvrage « *Les Finances Locales* », a fait ressortir un certain nombre de problèmes parmi lesquels on peut noter un système fiscal inadapté à l'industrialisation de la société. Il pense que les impôts étaient non rentables et injustes et propose la réforme de la fiscalité locale plutôt que de la maintenir en rénovant le système reposant sur les quatre vieilles contributions aux collectivités locales d'une fraction des impôts d'Etat à grand rendement (TVA, IR). Cette hypothèse a été rejetée pour un certain nombre de motifs se rattachant essentiellement à la question de l'autonomie locale. La solution fiscale prévalue a été de maintenir le système existant en le modernisant par l'actualisation et la simplification des bases d'imposition.

Smith (1776), dans ses recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations, fait ressortir le rôle de la division du travail (surplus, marché, gains de productivité) comme facteur de développement durable. Dans cette recherche, il présente quatre célèbres maximes fiscales :

- ✓ la justice de l'impôt : « les sujets de chaque Etat doivent contribuer aux dépenses de gouvernement, autant que possible en raison de leurs facultés respectives, c'est-à-dire en proportion du revenu dont ils jouissent respectivement sous la protection de l'Etat ».
- ✓ La fixité « la taxe imposée à chaque citoyen doit être certaine et non arbitraire. L'époque, le mode, la quotité du paiement, tout doit être claire et net pour le contribuable ainsi que pour toute autre personne »
- ✓ La règle de commodité : « toute contribution doit être levée à l'époque et suivant le mode qui paraît les plus convenables pour les contribuables »
- ✓ La règle d'économie : « toute contribution doit être établie de manière à retirer des poches du peuple aussi peu que possible au-delà de ce qu'elle fait entrer dans le trésor de l'Etat »

Léon Walras pour sa part, s'oppose au prélèvement d'impôts dans certaines conditions et défend l'idée des biens collectifs qui ne doivent pas être facturés aux consommateurs.

3. LITTERATURE EMPIRIQUE DE L'ETUDE.

Quelques recherches ont été faites pour apporter la contribution à l'édifice en matière de rôle de l'impôt dans la promotion du développement.

Les travaux de Segni (2000) sur « contribution à l'amélioration de la mobilisation des ressources fiscales des budgets des collectivités locales : cas de Cotonou » consignés dans son mémoire de fin de formation en Administration des Impôts, cycle I, ENA soulèvent le

problème de mauvaise couverture du territoire fiscal et ce dernier a proposé les solutions pour y remédier.

En effet, il estime que le problème de couverture du territoire se pose avec acuité vue l'évolution des activités et l'élargissement de l'assiette et pense que pour une bonne couverture du territoire, il urge que l'administration dote les centres de personnel et de matériel afin de leur permettre de toucher du doigt toutes les matières imposables.

Quant à Avoungnassou (2002), il fait une étude sur « Les impôts locaux : but et importance dans le développement des futures collectivités décentralisées » à travers son mémoire de fin de formation, cycle I, ENA. A l'issue de sa réflexion, il a affirmé que c'est l'ignorance des contribuables par rapport à leurs obligations et l'incivisme fiscal qui expliquent les rebuts et estime qu'une amélioration des ressources fiscales passe nécessairement par l'acceptation de l'idée de l'impôt étude l'adhésion du à son paiement.

Camille (2002) a abordé « La problématique de l'incivisme fiscal au Bénin » dans son mémoire de fin de formation à l'ENA, Cycle I. Il disait que le respect des obligations fiscales par les contribuables réside dans le perfectionnement du contrôle fiscal. Il ajoute qu'il faut associer le contribuable au travail fiscal pour réduire l'incivisme et la fraude, source d'iniquité fiscale. Il dénote la nécessité de combattre l'absence de culture fiscale et de lutter contre la fraude et l'incivisme fiscal par la mise en place de mesures incitatives de paiement.

Par ailleurs, la fiscalité locale dans les pays en voie de développement est négligeable. En effet, les moyens administratifs disponibles pour gérer la fiscalité locale sont d' autant plus réduits que les administrations centrales, souvent démunies, sont enclines, quand les missions en matière de recouvrement de la fiscalité locale leur sont confiées, à considérer cette catégorie de fiscalité comme peu prioritaire. Il ressort de cette affirmation que l'insuffisance de moyens administratifs constitue un handicap rendant non efficiente l'action en recouvrement.

Dans le *messenger des impôts*, Gaston (2011) affirme : « l'Etat a des charges, il faut les couvrir ». Cette assertion met en exergue l'impératif qu'a l'Etat de trouver les ressources nécessaires à la couverture des charges publiques générées par les actions qui relèvent de sa responsabilité et qui sont, entre autres : la construction des routes et des hôpitaux, la sécurité des personnes et de leurs biens, le paiement des salaires aux fonctionnaires, l'attribution des bourses et secours aux étudiants, etc.

Face à un tel impératif, les Etats en général et particulièrement ceux qui ne disposent pas de richesses naturelles suffisantes recourent à des prélèvements obligatoires, sur la richesse des citoyens. Ces prélèvements sont appelés impôts. Ainsi, le paiement de l'impôt est un devoir pour chaque citoyen. Le caractère obligatoire de l'impôt tire sa source de la loi. Il n'y a pas d'impôt sans loi diton.

Section 2 : Cadre méthodologique de l'étude

Paragraphe 1 : Collectes des données

Cette partie va aborder dans un premier temps, le choix de la population cible et de l'échantillon puis dans un second temps, les outils de collecte et les techniques de traitement des données.

A. Le choix de la population cible et de l'échantillonnage.

1-Population cible

Dans le but d'obtenir des résultats fiables avec des données tangibles et relatives au thème de l'étude, nous avons choisi un échantillon de l'ensemble des personnes physiques et morales des activités assujetties aux impôts locaux et les responsables de l'administration fiscale dans la commune de Klouékanmè.

2- Echantillonnage

La population mère de cette étude est constituée par l'ensemble des Agents Permanents de l'Etat (APE), des Agents Contractuels de la Mairie (ACM), des Agents Municipaux de Sécurité (AMS), des Agents Reversés (AR) et des Agents Volontaires (AV) du Ministère de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs. Pour l'accomplissement de ses missions, la Mairie de Klouékanmè dispose d'un effectif de 52 agents dont 14 femmes et 38 hommes répartis dans toute leur catégorie socio-professionnelle comme suit :

Tableau1: Catégorie socio-professionnelle des agents

Catégories	A	B	C	D	E	AV	Total
Fréquence absolue	05	07	08	21	08	03	52
Fréquence relative	9,62%	13,46%	15,39%	40,38%	15,38%	5,77%	100%

Source : Mairie de Klouékanmè / Service des Ressources Humaines.

Il s'agit au fait d'une stratification de la population à étudier. La taille de cette population de base et nos ressources limitées nous ont amené à procéder à un sondage exhaustif dont l'échantillon a été prélevé par tirage aléatoire de 40 agents.

Tableau 2 : Effectif des unités d'enquête par catégorie

Catégories	A	B	C	D	E	AV	Total
Fréquence absolue	04	05	06	18	06	01	40
Fréquence relative	10%	12,5%	15%	45%	15%	2,5%	100%

Source : Mairie de Klouékanmè / Service des Ressources Humaines.

B. Les outils de collecte des données

Les outils utilisés pour la collecte des données sont entre autres

- ✓ Le questionnaire qui est un support technique pour les entretiens avec les contribuables est destiné à recueillir des informations sur la pratique des impôts locaux et la familiarisation de ces contribuables avec les dispositions administratives.
- ✓ Les entretiens directs qui ont été avec le chef service de la DGAE et de la Mairie de Klouékanmè. Ceci nous a permis de maîtriser la participation de chacun de ces services depuis l'adoption du budget annuel par le conseil communal en passant par les prévisions, émissions et recouvrement des impôts jusqu'à la clôture de chaque exercice sans oublier la connaissance au préalable des lois qui régissent les impôts locaux.
- ✓ La recherche documentaire a permis dans un premier temps de formuler la problématique et de rédiger la revue de la littérature et après de recueillir des données secondaires à la DGAE, à la Mairie de Klouékanmè, RAI de Klouékanmè et à la bibliothèque de la FASEG.
- ✓ Les enquêtes et interviews sont utilisées pour collecter des informations primaires auprès des contribuables et les responsables de l'administration fiscale et de la Mairie à travers les entretiens directs et le questionnaire.

C. Technique de traitement des données

L'analyse et le traitement des données sont effectués manuellement. Après la collecte nous avons regroupé les données selon leur nature afin d'établir des statistiques y afférentes. Les résultats issus du traitement sont présentés sous forme de tableau et /ou de graphe, suivis

de brefs commentaires. En outre, certaines statistiques ont fait objet d'analyse à partir des ratios.

Paragraphe 2: Le modèle théorique d'analyse

Dans une première phase, nous allons montrer par le modèle de régression linéaire simple que le montant annuel des impôts locaux (impôts directs et indirects) contribue plus au développement de la commune de Klouékanmè. Dans la deuxième phase, nous allons reprendre le même modèle toujours avec le montant annuel des impôts locaux et des recettes budgétaires puis tester par la suite le paramètre associé à la variable explicative par le Test de Fisher.

A. Première phase

Il s'agit de la phase de la détermination d'un coefficient de corrélation (r_1) entre la variable à expliquer y_t (montant annuel des recettes budgétaires) et la variable explicative x_t (montant annuel des impôts locaux). Soit la formule de la corrélation :

$$r_1 = \frac{\sum x_t y_t - n_1 X_1 Y_1}{\sqrt{(\sum x_t^2 - n_1 X_1^2)(\sum y_t^2 - n_1 Y_1^2)}}$$

n_1 : nombre d'années ;

X_1 : la moyenne de la variable explicative ;

Y_1 : la moyenne de la variable à expliquer ;

- ✓ Si r_1 est proche de 1, alors il existe une forte corrélation entre les deux variables ;
- ✓ Si $0 < r_1 \leq 0,87$ alors il existe une mauvaise corrélation entre les deux variables.

B. Deuxième phase

Cette phase, la plus longue, vient certifier la première.

En effet, il s'agira de reprendre le modèle de régression linéaire simple avec les montants annuels des impôts locaux et des recettes budgétaires.

Soit le modèle simple suivant :

$$y_t = a_0 + a_1x_t + \mu_t$$

y_t : Variable à expliquer à la période t ;

x_t : Variable explicative à la période t ;

a_0, a_1 : paramètres du modèle ;

μ_t : terme d'erreur

Soit \hat{y}_t les valeurs ajustées de la variable à expliquer, on a :

$$\hat{y}_t = \hat{a}_1 x_t + \hat{a}_0$$

En effet, $E(\mu_t) = 0$ c'est-à-dire l'erreur moyenne est nulle. Avec $E(\mu_t)$ l'espérance mathématique de termes d'erreur.

\hat{a}_0 : est l'estimateur sans biais de a_0 ;

\hat{a}_1 : est l'estimateur sans biais de a_1 .

Ces estimateurs sont obtenus en minimisant le carré de la distance entre chaque point du nuage et la droite d'ajustement.

Détermination des estimateurs sans biais \hat{a}_0 et \hat{a}_1 .

On sait que $e_t = y_t - \hat{a}_0 - \hat{a}_1 x_t$

Si $\sum(\mu_t) = 0$ alors $\sum e_t = 0$

Test de Fisher

Ce test est fondamental et permettra de juger de manière globale si la régression effectuée jusque-là est significative.

Le test d'hypothèse se fait par rapport au paramètre α_1 (la pente ou la propension marginale). Est-il significativement différent de zéro (0) ?

On pose :
$$\begin{cases} H_0 : \alpha_1 = 0 \\ H_1 : \alpha_1 \neq 0 \end{cases}$$

Et on pose le ratio de Fisher sous l'hypothèse H_0 . Cette statistique de Fisher est déterminée à partir d'un tableau appelé « tableau d'analyse de la variance ». Tout se résume en réalité à l'analyse de la qualité de la régression. Cette analyse qui se fait sur la base de la variance et permet d'avoir des informations sur la proportion de variable explicative (montant annuel des impôts locaux) qui contribue à l'explication de la variable à expliquer (montant annuel des recettes budgétaires). Soit tableau d'analyse de la variance :

Source de variation	Somme des carrés	Ddl	Carrés moyens
X	$SCE = \Sigma(\hat{y}_t - Y)^2$	1	$SCE / 1$
Résidus	$SCR = \Sigma e_t^2$	$n - 2$	$SCR / n - 2$
Total	$SCT = \Sigma(\hat{y}_t - y_t)^2$	$n - 1$	-

La statistique de Fisher est la suivante :

$$F^* = \frac{SCE / 1}{SCR / (n-2)}$$

Plus la somme des carrés expliqués (SCE) va tendre vers la somme des carrés totaux, plus la régression effectuée serait qualifiée de bonne. Ceci fait appel au coefficient de détermination noté R^2 .

$$\text{Soit } R^2 = \frac{SCE}{SCT} = \frac{SCT - SCR}{SCT} \quad \text{Donc, } SCE = R^2 \times SCT \text{ et } SCR = SCT \times (1 - R^2)$$

Il revient que :

$$F^* = \frac{R^2(n-2)}{1-R^2} \quad \text{Or } R^2 = r^2 \text{ avec } 0 \leq R^2 \leq 1$$

$$\text{Ainsi, } F^* = \frac{r^2(n-2)}{1-r^2} \quad \text{avec } r \text{ le coefficient de corrélation.}$$

Paragraphe 3 : Validation des hypothèses

Pour confirmer ou infirmer la première hypothèse, on compare F^* calculé à $F^m_{1, n-2}$ valeur fictive. Avec m , la probabilité de rejeter H_0 bien qu'elle soit vraie et $(n-2)$ est le degré de liberté.

- ✓ Si $F^* > F^{1, n-2}$; alors on dira que la régression est globalement bonne et que les impôts locaux contribuent faiblement au développement ;
- ✓ Si $F^* < F^{1, n-2}$; alors la regression effectuée n'est pas bonne par conséquent les impôts locaux contribuent positivement au développement.

Quant à la deuxième hypothèse, nous allons nous baser sur les résultats de l'analyse sur la connaissance des dispositions en vigueur par les contribuables et son impact sur le recouvrement des impôts. Nous estimons qu'au moins 50% des contribuables devraient vraiment maîtriser les dispositions fiscales en vigueur.

Les difficultés de l'étude

Nous avons fait face à bon nombre de difficultés au cours des recherches dont les essentiels sont entre autres :

- Le report répété des rendez-vous pour être en possession de certaines données à la Mairie.
- La réticence des agents de la Mairie à nous fournir les informations notamment les statistiques de recettes budgétaires de la Commune.
- Non-conformité entre les chiffres envoyés par la Mairie à la Préfecture et ceux qu'elle a gardés en son sein.

CHAPITRE II : ANALYSE ECONOMIQUE DE LA GESTION DES IMPOTS LOCAUX

Section 1 : Analyse des résultats de recouvrement des impôts locaux de 2010 à 2014

Cette section sera consacrée à l'analyse des prévisions, des émissions et des réalisations en matière d'impôts locaux et leur contribution dans les recettes budgétaires.

Paragraphe 1: Evolution des réalisations des impôts locaux.

Les données sur les réalisations des impôts locaux recueillies à la DGID/RAI et à la Mairie de Klouékanmè sur la base du compte administratif de Janvier à Décembre se présentent comme suit :

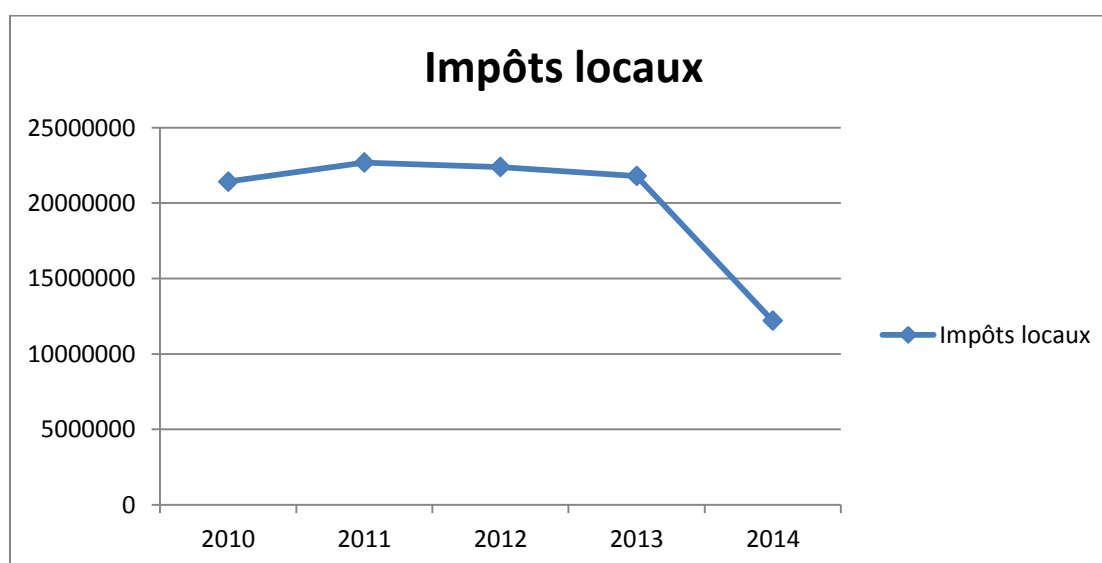
Tableau 3 : Evolution des réalisations des impôts locaux.

Années	2010	2011	2012	2013	2014
Impôts locaux	21416800	22681032	22390446	21796584	12196740

Source : DGID/RAI de Klouékanmè, 2015

Ces données permettent de tracer la courbe ci-après :

Graphique 1 : Evolution des réalisations des impôts locaux de 2010 à 2014



Source : Réalisé par les auteurs à partir des données de DGID/ RAI, 2015

De l'analyse du graphe ci-dessus, on remarque que les impôts locaux n'ont pas significativement variés depuis 2010 jusqu'en 2013. Ceci est dû à la non relance de la croissance des recettes fiscales par les services des impôts locaux de la commune. La baisse catastrophique des impôts locaux constatée en 2014 est la conséquence de plusieurs problèmes aussi bien au niveau des agents collecteurs, des contribuables que d'ordre naturel. Parmi ces problèmes, on peut citer entre autres : l'évasion ou la fraude fiscale, les aléas climatiques et la faible implication des élus locaux. En effet, ce n'est pas pour autant que la matière imposable a manqué ou régressé.

Par ailleurs, il convient de noter que l'exécution du PCD repose sur des ressources prévisionnelles. C'est pourquoi il faut analyser les impôts locaux par rapport aux prévisions (Tableau 4).

A. Evolution des prévisions et réalisations des impôts locaux.

Tableau 4 : Prévisions et réalisations des impôts locaux de 2010 à 2014

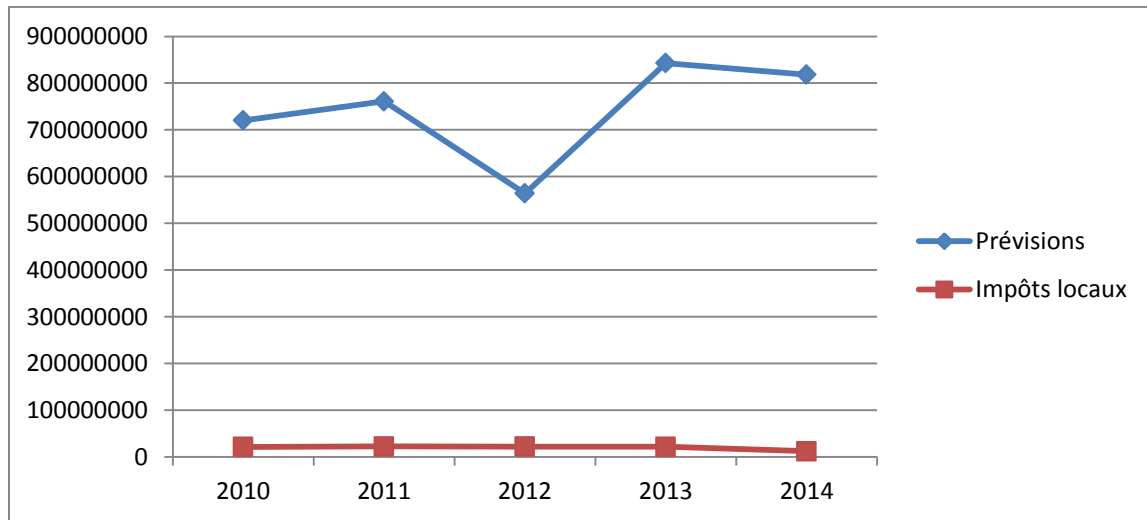
Années	Prévisions	Impôts locaux	Taux de réalisations
2010	720238168	21416800	2,97%
2011	761181142	22681032	2,98%
2012	564240000	22390446	3,97%
2013	843114174	21796584	2,59%
2014	818167823	12196740	1,49%
Total	37066941307	100481602	-

Source : Mairie de Klouékanmè : C/SAF

$$\text{Taux de réalisations} = \frac{\text{Impôts locaux}}{\text{Prévisions}} \times 100$$

L'évolution des réalisations par rapport aux prévisions peut mieux se lire graphiquement

Graphique 2 : Evolution des prévisions et réalisations des impôts locaux de 2010 à 2014



Source : Réalisé par les auteurs à partir des données collectées

Ces courbes permettent de constater que l'exécution du PCD repose sur des ressources prévisionnelles, la commune n'arrivait pas à combler son attente en ce qui concerne des impôts locaux par rapport aux prévisions. En effet le taux faible des impôts locaux par rapport aux prévisions dans la commune de Klouékanmè est dû à des avis qui n'ont pas connu une destination et des moyens de contraintes fragiles utilisés.

3 – Evolution des émissions et réalisations des impôts locaux

Tableau 5 : Emissions et réalisations des impôts locaux de 2010 à 2014

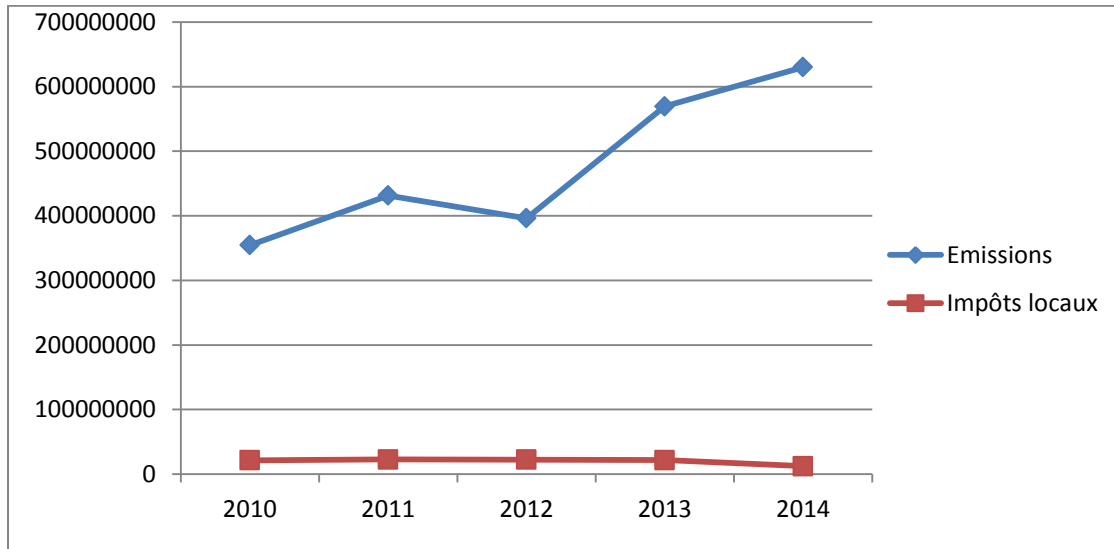
Années	Emissions	Impôts locaux	Taux de réalisations
2010	354525060	21416800	6,04%
2011	431492224	22681032	5,26%
2012	396301819	22390446	5,65%
2013	569493534	21796584	3,83%
2014	630224282	12196740	1,94%
Total	2382037919	100481602	-

Source : Mairie de Klouékanmè

$$\text{Taux de réalisations} = \frac{\text{Impôts locaux}}{\text{Emissions}} \times 100$$

Ces données permettent de tracer la courbe ci-après :

Graphique 3 : Evolution des émissions et réalisations des impôts locaux de 2010 à 2014



Source : Réalisé par les auteurs à partir des données collectées

Taux moyen (TM) des impôts locaux par rapport aux émissions de 2010 à 2014 :

$$TM = \frac{Impôt_{moyen}}{Emission_{moyenne}} \times 100$$

$$TM = \frac{20096320,4}{476407583,8} \times 100$$

$$TM = 4,22\%$$

De l'analyse du graphe et du taux moyen, il ressort qu'aucun effort significatif n'est fourni dans ce secteur. Ainsi, on est tenté de dire que les structures du fisc de la commune n'arrivent pas à affronter les contribuables fraudeurs des impôts.

B- Etude de l'impact des difficultés liées au recouvrement des impôts locaux.

La pratique fiscale passe d'abord par la maîtrise des dispositions fiscales en vigueur. Cela permet une bonne connaissance de ces dispositions par les contribuables qui pourront mieux apprécier ou non.

1 - Connaissance des dispositions fiscales en vigueur par les contribuables.

Nos enquêtes nous ont aidés à obtenir des informations de la part des contribuables sur les nouvelles dispositions fiscales. Les réponses obtenues se résument dans les tableaux suivants :

Tableau 6 : connaissance des dispositions fiscales en vigueur et son impact sur le recouvrement des impôts locaux

Arrondissement		Klouékanmè	Adjahonmè	Total	Pourcentage%
Connaissance des dispositions fiscales	Oui	41	27	68	34
	Non	89	43	132	66
Réticence au paiement des impôts	Oui	98	36	134	67
	Non	32	34	66	33

Source : auteurs, à partir des données de nos enquêtes ; 2015

Commentaire :

Vu le tableau précédent, très peu de redevables maîtrisent les dispositions régissant des impôts locaux. Au travers des interviews, nous avons remarqué que ce sont les personnes qui pour la plupart, en dehors des prescriptions élémentaires ne se soucie plus des modifications des articles ou des nouvelles dispositions.

Par ailleurs, 132 contribuables sur 200 soit 66% ne connaissent pas les dispositions fiscales et 134 contribuables sur 200 soit 67% sont réticent au paiement des impôts. Une simple remarque qu'on puisse faire de ces résultats est que plus les contribuables ne maîtrisent pas les dispositions fiscales plus ils sont réticent au paiement des impôts locaux, ce qui systématiquement a un impact négatif sur le rendement de ces impôts.

2- Appréciation des dénouements des contentieux

Tableau 7 : Appréciation des dénouements des contentieux

Contribuables		Arrondissement d'Adjahonmè	Arrondissement de Klouékanmè	Total	Pourcentage %
Dénouement des contentieux	Content	91	61	152	76
	Mécontent	32	16	48	24

Source : Auteurs, à partir des données de nos enquêtes ; 2015

Section 2 : Analyse de la contribution des impôts locaux aux recettes budgétaires.

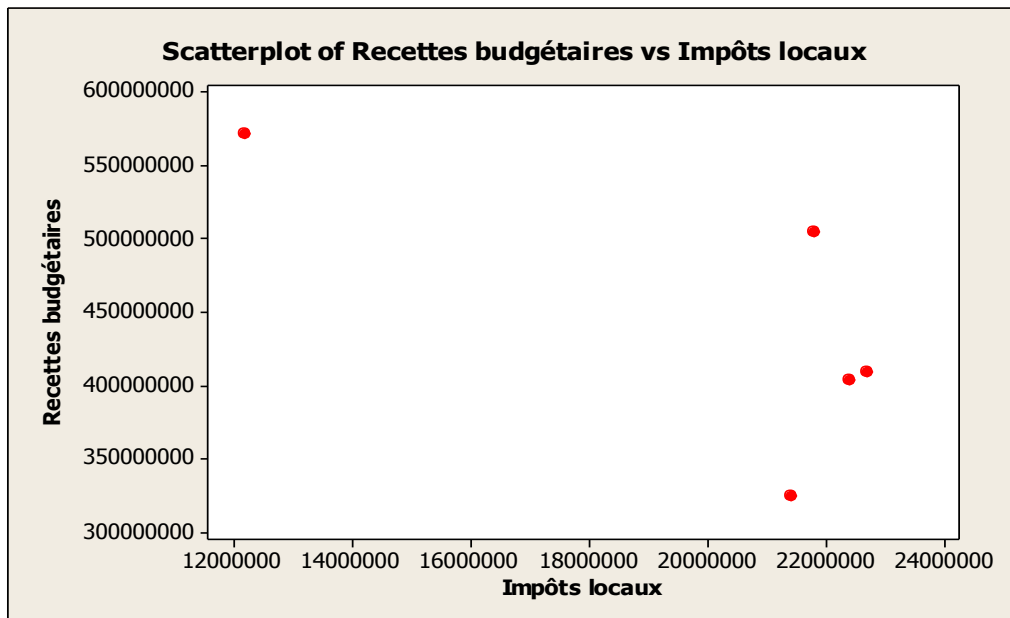
Cette analyse porte sur l'évolution des recettes budgétaires par rapport aux recettes des impôts locaux.

Paragraphe 1 : Présentation des résultats et des graphiques.

A-Présentation des résultats

Le graphique suivant présente le nuage de points entre les recettes budgétaires et les impôts locaux de la commune de Klouékanmè

Graphique4 : nuage des points entre les recettes budgétaires et les impôts locaux



Source : Réalisé par les auteurs à partir du logiciel Minitab

Nous avons obtenu un nuage de point clairement étiré, du haut à gauche vers le bas à droite. On peut en conclure que les deux variables notamment les recettes budgétaires et les impôts locaux varient dans le sens opposé; la corrélation est donc négative.

B-Etude de corrélation entre les recettes budgétaires et les impôts locaux de 2010 à 2014

- **Le coefficient de corrélation est :**

$$r = \frac{\sum xtyt - nXY}{\sqrt{(\sum x^2t - nX^2)(\sum y^2t - nY^2)}}$$

D'après le logiciel EXCEL, on obtient le coefficient de corrélation suivant :

$$r = - 0,72897096$$

r est proche de -1, on conclut donc qu'il existe une relation forte, mais négative entre les recettes budgétaires et les impôts locaux.

A l'aide de la régression linéaire simple effectué dans le logiciel Minitab, nous allons à présent tester les impôts locaux par la méthode de Fisher.

- **Résultats de la régression linéaire simple sur Minitab.**

Les résultats sont résumés dans le tableau suivant :

Tableau8 : Résultats de la régression

Predictor	Coef	P
Constant	761097569	0,023
Impôts locaux	-15,821	0,162
R-Sq = 53,1%		
F- Statistic= (3,40)		
Recettes budgétaires = 7,61E+08 - 15,8 Impôts locaux		

Source : Auteurs, à partir de la régression sur Minitab

Commentaire :

Le signe négatif du coefficient = 15,8 indique qu'il existe une relation négative entre les recettes budgétaires et les impôts locaux

Cette relation traduit que lorsque les impôts locaux augmentent d'une unité, les recettes budgétaires diminuent de 15,8 unités soit 158%.

Par ailleurs, en l'absence des impôts locaux, les recettes budgétaires sont égales à 7,61E+08 (unité monétaire).

D'après l'analyse de la variance, la valeur de la statistique de Fisher est de 3,40; ainsi la régression n'est pas bonne significativement.

La valeur du coefficient de détermination (53,1) nous permet de dire que 53,1% de la variation des impôts locaux sont expliqués par les recettes budgétaires.

Paragraphe 2 : Vérification des hypothèses et Suggestion

A- Vérification des hypothèses

Hypothèse n°1

Du test de Fisher, on trouve une valeur de $F = 3,40 < (F^{m, n-2}) = 10,1$ alors la regression effectuée n'est pas bonne par conséquent les impôts locaux contribuent positivement au développement. Du coup, nous pouvons dire que notre hypothèse est validée.

Hypothèse n°2

Généralement 66% et 67% des contribuables de la commune respectivement ne connaissent pas les dispositions fiscales et sont réticents au paiement des impôts. Par ailleurs, le nombre de mécontents sur les 200 contribuables dans le dénouement des contentieux n'est pas négligeable, soit 24,5% des contribuables.

En somme, tous les différents cas de résultats et d'analyse précédent confirment l'effet négatif qu'ont les comportements des contribuables sur le rendement des ressources fiscales dans la commune de Klouékanmè.

B- SUGGESTIONS

Les résultats tirés de l'analyse économétrique de la relation entre les impôts locaux et les recettes budgétaires dans la commune de Klouékanmè amènent à la formulation d'un certain nombre de suggestions que nous jugeons nécessaires pour favoriser le développement local.

Vu qu'on peut s'assurer de la contribution positive de la TVA sur l'investissement privé, toute mesure visant à améliorer la mobilisation des recettes fiscales et l'utilisation de cette dernière pour améliorer le cadre de l'investissement privé paraît efficient. De façon générale il s'agira :

- ✓ de renforcer la capacité de mobilisation des recettes fiscales ;

- ✓ de réduire les activités informelles et les drainer vers le secteur structuré, du fait de l'importance des affaires visées ainsi que du manque à gagner qu'elle entraîne pour l'Etat fiscale ;
- ✓ d'accroître la fréquence du contrôle exercé par l'administration fiscale qui doit revêtir plus le caractère d'assistance et d'aide aux entreprises pour se conformer à leurs obligations fiscales que le caractère de sanction ;
- ✓ d'adopter une fiscalité incitative, notamment pour les petites et moyennes entreprises (PME) pour ramener les petites structures de l'économie informelle à l'économie formelle;
- ✓ d'obliger les entreprises à avoir une comptabilité régulière (journaux, grands-livres, balances)
- ✓ de faire des campagnes de culture et du civisme fiscal ainsi que du rôle de l'impôt dès l'école primaire et auprès de tous les citoyens et opérateurs économiques: le béninois informé du rôle de l'impôt et de la traçabilité de l'utilisation des deniers publics pour couvrir les charges collectives sera beaucoup plus motivé dans ses obligations déclaratives et contributives ;
- ✓ de créer un climat de confiance auprès des citoyens dans la moralité des gestionnaires des services publics par la traçabilité de la bonne gouvernance redevable et participative ou gestion responsable et équitable des recettes de la collectivité et une sincère lutte contre la corruption et la fraude fiscale ;
- ✓ de promouvoir la bonne gouvernance.

CONCLUSION

L'objectif général de cette étude est d'apprécier la contribution des impôts locaux face au développement de la commune de Klouékanmè. Elle s'est faite suivant une approche statistique et économétrique qui a permis de mettre en évidence une relation entre les impôts et les recettes budgétaires. Les impôts locaux contribuent à la croissance économique du pays le Bénin en général et de la commune de Klouékanmè en particulier. Grace à la redéfinition des rôles joués par les différents acteurs dans le service des recettes, ce secteur a connu des mutations tout le long de l'histoire du Bénin.

Ces impôts locaux ont une part importante dans l'élaboration du budget général de la commune de Klouékanmè c'est-à-dire qu'ils permettent aux agents de la Mairie de construire des infrastructures et de rémunérer ces agents. C'est ainsi, des différentes analyses réalisées, on constate que les impôts locaux contribuent indiscutablement au développement de la commune de Klouékanmè.

Ces résultats s'expliquent par le fait que les impôts locaux ont une place importante dans le Budget de la commune en ce qui concerne les prévisions et les réalisations dans le pays.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AVOUNGNASSOU R. G. les impôts locaux : bus et importance dans le développement des futures collectivités décentralisés, Mémoire, ENA, UNB, 1998.

Bovier M. (1992) « les finances local », collection système.

Code générale des impôts, édition 2004

Cours d'Econométrie, FASEG, UAC, 2014

Cours de fiscalité des entreprises des entreprises, FASEG, UAC, 2009

Déruel F. (1975) « Finance publique et pouvoir financier » Paris, Dallas

Dictionnaire d'économie et de science sociale, Edition Nathan,

Dictionnaire universelle, Edition Hachette Edicef

Gaston (2011) « le messenger des impôts »

Gelu Ch. & al (1994) « Systèmes d'informations foncier et fiscalité locale » CEDA, Cotonou

HOUETO P. &ALAGBE A. Contribution à l'amélioration des ressources fiscales locales : cas de commune d'Abomey-Calavi, UAC, ENAM, 2004

Lore M. (1993) Science fiscale, presse universitaires de France

Plan communale de développement de Klouékanmè de 2011 à 2015

SEGNI B. contribution à l'amélioration de la mobilisation des ressources fiscales des budgets des collectivités locales : cas de Cotonou. UNB, ENA, 2000

Smith A. (1776) « la recherche sur la nature et causes de la richesse des nations »

TCHOKONA C. Problématique de l'incivisme fiscale au Bénin, UAC, FASEG, 2002

ANNEXES

Annexe 1 : Tableau ayant servi à la régression

Années	Recettes budgétaires	Impôts locaux	Pourcentage
2010	324887989	21416800	6,59%
2011	409858196	22681032	5,35%
2012	403621641	22390446	5,55%
2013	504932347	21796584	4,32%
2014	572486695	12196740	2,13%
Total	2215786868	100481602	-

Regression Analysis: Recettes budgétaires versus Impôts locaux

The regression equation is

Recettes budgétaires = 7,61E+08 - 15,8 Impôts locaux

Predictor	Coef	SE Coef	T	P
Constant	761097569	175714570	4,33	0,023
Impôts locaux	-15,821	8,577	-1,84	0,162

S = 76229484 R-Sq = 53,1% R-Sq(adj) = 37,5%

Analysis of Variance

Source	DF	SS	MS	F	P
Regression	1	1,97690E+16	1,97690E+16	3,40	0,162
Residual Error	3	1,74328E+16	5,81093E+15		
Total	4	3,72018E+16			

Unusual Observations

Impôts	Recettes	Obs	locaux	budgetaires	Fit	SE Fit	Residual	St Resid
5	12196740	572486695	568135185	75851183	4351510	0,57	X	

X denotes an observation whose X value gives it large influence.

Annexe2: Questionnaire élaboré dans le but de l'élaboration de notre mémoire sur le thème

« La gestion des impôts locaux face au développement de la commune de Klouékanmè »

Commune de Klouékanmè

Questions	Questionnaires	Codes
Q1	Sexe : 1- Masculin 2- Féminin	<input type="text"/>
Q2	Quel est votre âge ?	<input type="text"/>
Q3	Quel poste occupez-vous à la Mairie ?	
Q4	Quels sont les différents types d'impôts que vous prélevez ?	
Q5	A quelles fins ces impôts sont utilisables ?	
Q6	Quelles sont les difficultés que vous en rencontrez ?	
Q7	Que proposez-vous pour mettre fin à ces difficultés ?	
Q8	Avez-vous connaissance des dispositions fiscales régissant des impôts locaux ? 1) Oui 2) Non	<input type="text"/>

TABLE DES MATIERES

AVERTISSEMENT	ii
LISTE DES TABLEAUX	viii
LISTE DES GRAPHIQUES	ix
RESUME.....	x
INTRODUCTION GENERALE.....	1
CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL, THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE DE L'ETUDE	3
Section 1 : Cadre institutionnel et Théorique de l'étude	3
Paragraphe 1 : Cadre institutionnel de l'étude.....	3
A-Historique et Attributions de la DGAE.....	3
B- Structure organisationnelle de la DGAE et présentation de la CNPE.....	4
1- Structure organisationnelle de la DGAE.....	4
a- Les Directions techniques :	4
b- Les Services de la DGAE :.....	5
2- Présentation du Comité National de Politique Economique (CNPE)	8
a- Les structures membres statutaires	9
b- Les Structures membres du groupe technique :	9
C-Attributions, environnement et sources de fonctionnement de la CNPE.	9
1- Attributions de la CNPE	9
a- Déroulement du Stage	11
b- Difficultés rencontrées	11
Paragraphe 2: Cadre théorique de l'étude	14
A-Présentation de la commune de Klouékanmè.....	14
1-CADRE PHYSIQUE ET ADMINISTRATIF	14
1-1- Le cadre physique	14
a – La situation géographique	14
b – Le relief.	15
c – Le climat et l'hydrographie.	15
d– Le sol.	15
e – La végétation.	16
1-2- Le cadre administratif.	16
a- Les services communaux.	16
b- Les services déconcentrés de l'Etat.....	18

c- Les structures non gouvernementales intervenant dans la Commune.....	18
2- LE CADRE HUMAIN.....	18
2-1. Les données démographiques	18
2.2. L'organisation sociale et les principaux groupes ethniques.	19
2.3- L'organisation de l'espace communal	19
3. L'ECONOMIE LOCALE	20
B. Problématique, Objectifs, Hypothèses et Intérêt de l'étude.	20
1. Problématique de L'étude.	20
2. Objectifs de l'étude.	21
3. Hypothèses de l'étude.	22
4. Intérêt de l'étude.....	22
C. Revue de littérature, littérature théorique et empirique de l'étude.	22
1. APPROCHES CONCEPTUELLES.....	22
2. LITTERATURE THEORIQUE DE L'ETUDE.	26
3. LITTERATURE EMPIRIQUE DE L'ETUDE.	28
Section 2 : Cadre méthodologique de l'étude.....	30
Paragraphe 1 : Collectes des données.....	30
A. Le choix de la population cible et de l'échantillonnage.	30
1-Population cible	30
2- Echantillonnage	30
B. Les outils de collecte des données	31
C. Technique de traitement des données	31
Paragraphe 2: Le modèle théorique d'analyse.....	32
A. Première phase.....	32
B. Deuxième phase.....	32
Paragraphe 3 : Validation des hypothèses	34
CHAPITRE II : ANALYSE ECONOMIQUE DE LA GESTION DES IMPOTS LOCAUX.....	36
Section 1 : Analyse des résultats de recouvrement des impôts locaux de 2010 à 2014	36
Paragraphe 1:Evolution des réalisations des impôts locaux.....	36
A. Evolution des prévisions et réalisations des impôts locaux.	37
3 – Evolution des émissions et réalisations des impôts locaux	38
B- Etude de l'impact des difficultés liées au recouvrement des impôts locaux.	39
1 - Connaissance des dispositions fiscales en vigueur par les contribuables.	40
2- Appréciation des dénouements des contentieux	40

Section 2 : Analyse de la contribution des impôts locaux aux recettes budgétaires.....	41
Paragraphe 1 : Présentation des résultats et des graphiques.....	41
A-Présentation des résultats	41
B-Etude de corrélation entre les recettes budgétaires et les impôts locaux de 2010 à 2014	41
Paragraphe 2 : Vérification des hypothèses et Suggestion	43
A- Vérification des hypothèses	43
B- SUGGESTIONS	43
CONCLUSION	45
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	46
ANNEXES	47
TABLE DES MATIERES	51